



**RAPPORT FINANCIER
2009**

ON A TOUS UN RÔLE À JOUER



CENTRE LOIRE

www.ca-centreloire.fr



Sommaire

Rapport de gestion	p. 4
Comptes consolidés	p. 19
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 60
Comptes individuels	p. 61
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels	p. 85
Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	p. 86
Assemblée générale	p. 88



Rapport de gestion

1. Environnement économique et financier

> 2009, année charnière

À l'heure du bilan, on ne peut être qu'interpellé par le chemin parcouru par les marchés financiers en 2009. Alors que l'année 2008 restera vraisemblablement dans les mémoires comme l'épicentre du séisme économique et financier le plus important depuis 1929, les risques de répliques étaient élevés en 2009. Mais le tsunami tant redouté, à savoir un effondrement complet du système bancaire mondial (ou risque systémique dans le jargon financier), ne s'est pas concrétisé. Après avoir marqué un point bas en début d'année, les marchés financiers ont entamé à partir du mois de mars un rebond spectaculaire par sa magnitude, malgré quelques phases de correction.

Le concept d'"exubérance irrationnelle" - selon l'expression consacrée de l'ex-gouverneur de la Réserve Fédérale Alan Greenspan - aurait-il refait surface ? Les investisseurs ont-ils une mémoire sélective, préférant considérer les bonnes nouvelles et uniquement les bonnes nouvelles ? À la vue des performances 2009 des actifs dits "risqués", on

pourrait être tenté de le croire. Mais ce serait négliger l'action primordiale des États - pour relancer la machine économique - et les interventions massives et concertées des banquiers centraux - pour redonner la confiance et graisser les rouages de cette machine.

Mise sous perfusion gouvernementale, l'économie des pays développés a ainsi entamé en 2009 sa phase de convalescence : le traitement a été efficace, la zone euro retrouvant même un taux de croissance positif au 3^e trimestre 2009. Mais la consommation des ménages est restée le parent pauvre de cette (timide) reprise, notamment à cause d'un marché de l'emploi très fortement détérioré. Du côté des entreprises, celles-ci se sont focalisées sur la réduction des coûts et l'assainissement des bilans, ce qui leur a permis de préserver leurs résultats dans un contexte de recul des chiffres d'affaires.

Cette amélioration sur le front conjoncturel couplée aux grandes manœuvres des banques centrales pour restaurer la liquidité sur le marché interbancaire

a ré-aiguisé l'appétit pour le risque des investisseurs qui sont repartis à l'assaut des marchés les plus délaissés : les obligations privées et les actions ont ainsi bénéficié de la recherche de rendements élevés, dans un environnement de taux monétaires faibles. Le CAC 40 s'adjuge ainsi une performance de + 22 % en 2009. Parallèlement, les taux d'intérêt à long terme ont connu une phase haussière jusqu'au mois de juin suite à la baisse de l'aversion pour le risque avant de rechuter sur fond de questionnement quant à la pérennité du redressement économique mais aussi de par l'absence de réelle menace inflationniste à court terme. Sur l'année, le taux de rendement des obligations de l'État français à 10 ans (TEC 10) a gagné 0,17 point.

Si 2009 aura marqué un certain retour à la normale (et non pas un retour certain), les craintes liées à la solvabilité de Dubaï et de la Grèce auront fait office, en fin d'année, de piqûres de rappel et démontré que les conséquences globales de la crise ne doivent pas être sous-estimées.

2. L'activité en 2009

> La collecte des ressources

Dans un contexte économique encore difficile, les taux courts ont baissé rapidement au 1^{er} semestre, dans le sillage du taux directeur de la BCE, tandis que les marchés financiers gommèrent une partie de la forte baisse enregistrée en 2008 (+ 22,3 % pour le CAC 40).

L'épargne longue (assurance vie, obligations) a retrouvé la faveur des épargnants, au détriment de la collecte monétaire rémunérée et des livrets qui ont cependant été soutenus par la dynamique Livret A. La revalorisation des valeurs mobilières et un taux d'épargne des ménages élevé ont favorisé la croissance de l'encours total de collecte qui progresse de 6,6 % contre une baisse de 1,1 % l'an passé. L'encours s'établit à 15 138 millions d'euros. L'encours de **collecte monétaire** s'élève à 3 038 millions et enregistre une progression plus modérée que l'année précédente (+ 1,7 %).

Après une année 2008 en retrait et une année 2009 en demi-teinte, les DAV se redressent en fin d'année (+ 3,9 %), tandis que l'encours de collecte monétaire rémunérée se contracte de 72 millions d'euros. **L'épargne conservée** accroît ses encours de 4,6 % avec 5 137 millions d'euros, tirée par le regain d'in-

térêt des épargnants pour les comptes à terme à moyen / long terme dont les rémunérations sont devenues plus attractives.

Les livrets progressent de 4,1 % soutenus par le Livret A qui assure la croissance, les autres livrets s'affichant en repli. A fin décembre 2009, l'encours Livret A atteint 376 M€.

L'épargne logement, favorisée par le contexte de taux, retrouve sa place au sein de la gamme des produits d'épargne et progresse de 2,3 %.

Après un premier semestre en demi-teinte, **l'assurance vie** a retrouvé son statut de produit phare. Les primes nouvelles atteignent 289 M€ et l'encours progresse de 7,9 % avec 4 098 millions d'euros.

Soutenues par le rebond des marchés financiers, **les valeurs mobilières** ont connu une évolution inverse à celle de l'an dernier. L'encours atteint 2 866 millions d'euros, en croissance de 14,2 % contre un repli de 15,4 % en 2008.

Les actions (+ 15,3 %) bénéficient essentiellement de la hausse des marchés financiers, tandis que les obligations dont les taux de rendement ont été dynamisés par la crise de liquidité ont suscité un vif attrait auprès des épargnants. Leur encours progresse de 23,6 %.

> Les crédits par marché

Dans un contexte économique difficile, la demande de crédits s'est fortement contractée sur tous les marchés. La masse des nouveaux crédits représentait 1 762 millions d'euros, en baisse de 22,8 % par rapport à l'année précédente qui était une année record pour Centre Loire.

L'encours global de crédit progresse de 1,8 % par rapport à l'an passé, pour atteindre 10 685 millions d'euros en fin d'année.

L'agriculture

La production s'élève à 216 millions, en baisse de 6,8 % par rapport à 2008.

L'encours global est en croissance de 4,9 % à 990 millions d'euros, soutenu par une augmentation significative de crédits court terme de plus de 10 %.

Les professionnels

Les nouveaux crédits représentent 179 millions d'euros, soit 25,9 % de moins que l'année précédente. Cela pénalise l'encours qui se contracte fortement de 11,5 % pour s'établir à 919 millions d'euros à fin décembre, soit une réduction de 120 millions d'euros dont l'essentiel provient des crédits à court terme.

Les entreprises et les collectivités publiques

La crise économique a pesé sur les acteurs de ce marché qui, confrontés à des baisses d'activité, ont reporté leurs investissements et réduit sensiblement leur demande de crédits.

La production de crédits n'atteint que 329 millions d'euros, en diminution de 34 % par rapport à l'année précédente.

Le marché des collectivités publiques se contracte de 24 % et celui des entreprises perd 40 % avec respectivement 154 et 175 millions d'euros de réalisations.

Au global, l'encours de ce marché progresse de plus de 5 % et atteint 2 071 millions d'euros.

Les particuliers

Le marché de l'habitat s'est fortement contracté en 2008 avec à la fois une baisse du nombre de transactions immobilières et une correction sur les prix de l'immobilier.

La production de nouveaux crédits se contracte fortement de 27 % et atteint 783 millions.

L'encours global du marché de l'habitat, y compris les crédits court terme, s'élève à 5 909 millions d'euros, en augmentation de 9,1 % par rapport à l'année précédente.

La consommation des ménages en France a globalement bien résisté, grâce notamment au marché de l'automobile soutenu par la prime à la casse. Centre Loire tire bien son épingle du jeu avec une production de crédits à la consommation en hausse de

7,1 % par rapport à 2008. Elle atteint 255 millions d'euros. Ce niveau de production assure une croissance sensible de l'encours (+ 3,6 %) avec 589 millions à fin décembre 2009.

> Les autres produits et services

En 2009, Centre Loire a renforcé son développement dans l'assurance des biens et des personnes avec plus de 30 000 contrats supplémentaires en gestion par rapport à fin 2008.

L'équipement de la clientèle en services à valeur ajoutée s'est poursuivi de façon plus modérée que l'année précédente, qui avait été marquée par le lancement de la nouvelle carte débit crédit.

3. Rapport financier

3.1 Les comptes consolidés du Crédit Agricole Centre Loire

L'Union Européenne a adopté, le 19 juillet 2002, le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

En accord avec la Commission bancaire, le périmètre de consolidation est composé de la Caisse régionale, des 92 Caisses locales qui lui sont rattachées et, depuis le 1^{er} janvier 2008, du fonds dédié Centre Loire Diversifié détenu à 99,99 %.

> Le bilan consolidé

Il est rappelé que les commentaires du bilan consolidé se font sur la base des exercices arrêtés au 31/12/2008 et 31/12/2009.

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2009 s'établit à 12,5 milliards d'euros contre 12,1 milliards d'euros fin 2008, soit une progression de 2,89 %.

Examinons les principales évolutions des postes d'une année sur l'autre.

À l'actif

La principale raison de l'accroissement du total bilan est l'augmentation de 183 millions d'euros des créances sur la clientèle, marquant ainsi une progression de 1,76 %. Une analyse détaillée de l'activité crédit est faite dans le rapport d'activité. Rappelons simplement que cette croissance d'encours est plus marquée sur le marché des particuliers. L'encours des créances douteuses et litigieuses augmente de 15 % et s'établit à 321 millions d'euros (3 % de l'encours total crédit).

Au 31 décembre 2009, la provision base collective crédit s'élevait à 97,5 millions d'euros contre 102,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le poste des actifs financiers disponibles à la vente est en augmentation de 3,19 %. Nous observons sur l'année 2009 une diminution de 206 millions d'euros des actifs à revenu fixe, une augmentation de 76 millions d'euros des autres titres à revenu variable et une augmentation de 165 millions d'euros des titres de participations qui s'explique principalement par la revalorisation des titres SAS La Boétie.

Au passif

Au passif, les comptes créditeurs clientèle enregistrent une progression de 4,8 %. Cette évolution se traduit essentiellement par une hausse des dépôts à vue de notre clientèle qui s'élèvent à 2 163 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le poste des dettes envers les établissements de crédit progresse quant à lui de 2,46 %. Il est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts octroyés par la Caisse régionale. Enfin, les capitaux propres augmentent de 96 millions d'euros (+ 7,4 %). Cette évolution s'explique principalement par la revalorisation du titre de participation Rue La Boétie compensée en partie par la variation à la baisse due au rachat des CCI.

> Le compte de résultat consolidé

Le produit net bancaire s'établit à 389,5 millions d'euros, en progression de 4,96 % par rapport à 2008. Les gains sur les actifs financiers disponibles à la vente représentent 5,67 % du produit net bancaire. Ils ont diminué de 28 % sur l'année. Cette baisse est due principalement par la diminution des dividendes Rue La Boétie qui passent de 32 millions d'euros à 15 millions d'euros.

La marge d'intermédiation est en nette augmentation sur l'exercice 2009. Cette variation s'explique principalement par les gains sur instruments de couverture ainsi que sur la diminution du coût de

nos ressources, suite à la repentification favorable pour la Caisse de la courbe des taux.

Le résultat brut d'exploitation

Les charges générales d'exploitation diminuent de 1,4 % du fait d'une bonne maîtrise des dépenses.

Du fait de la progression du PNB consolidé et de la bonne gestion des charges de fonctionnement, le résultat brut d'exploitation apparaît en augmentation, de 13,13 % sur la période pour s'établir à 181,5 millions d'euros.

Le coût du risque

Le coût du risque s'élève à 54,2 millions d'euros contre 70,9 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette variation provient d'une diminution sensible des provisions filières ainsi que de la provision base collective.

Le coût du risque crédit (provisions sur Créances Douteuses et Litigieuses) atteint 62,2 millions d'euros contre 34,3 millions d'euros en 2008.

Le taux des CDL s'établit à 2,97 % en fin d'année contre 2,65 % un an auparavant, désormais provisionnées à 78,54 %.

Les autres composantes du coût du risque concernent la provision sur base collective (crédit à cotation dégradée, mais non CDL) et les dotations pour risques et charges bancaires et opérationnels.

Le résultat net

La charge d'impôt sur les sociétés passe de 21,9 millions d'euros en 2008 à 29,3 millions d'euros au 31 décembre 2009, cette variation s'explique principalement par l'amélioration des marchés financiers.

Ainsi, le résultat net consolidé s'établit à 97,8 millions d'euros, en augmentation de 44,12 %.

3.2 Les comptes sociaux du Crédit Agricole Centre Loire

Les comptes sociaux annuels sont présentés conformément aux réglementations mises en place pour les établissements financiers en application des instructions diffusées par Crédit Agricole SA.

Le total bilan social progresse de 1,37 % pour atteindre 12,5 milliards d'euros.

Les principaux écarts par rapport au bilan consolidé sont l'intégration, dans ce dernier, du bilan des 92 Caisses locales, après élimination des opérations relatives aux bons moyen terme négociables de ces dernières pour 180 millions d'euros, la participation de celles-ci dans la Caisse régionale pour 38,8 mil-

lions d'euros et la prise en compte de la variation de la juste valeur sur les titres disponibles à la vente.

Les principaux éléments de l'activité crédit par marché, des ressources collectées et des évolutions de parts de marché sont repris dans "Les chiffres 2009", en annexe.

Le résultat social est de 76,5 millions d'euros, en diminution de 2,53 %.

Le montant des indemnités et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2009 est de 546 209 euros brut (csg-rds inclus).

Les principaux écarts par rapport au résultat consolidé sont l'intégration dans ce dernier du résultat des 92 Caisses locales, après élimination des dividendes intra-groupe pour 1,7 million d'euros (intérêt aux parts sociales de la Caisse régionale) et du résultat du fonds dédié Centre Loire Diversifié. L'intégration des Caisses locales majore le PNB consolidé de 8,2 millions d'euros et la charge d'impôt de 0,9 million ; le fonds dédié, lui, minore le résultat de 0,28 million d'euros.

Parmi les autres impacts de la consolidation, celui du retraitement des titres disponibles à la vente est le plus important.

Les éléments constituant le résultat sont détaillés dans "Les chiffres 2009" en annexe.

> L'affectation du résultat

La proposition d'affectation du résultat qui est faite à l'assemblée générale est la suivante :

En euros	
Résultat après impôt sur les sociétés	76 514 435,11 €
Report à nouveau	- 30 997,26 €
Intérêts aux parts sociales	1 324 902,88 €
Dividende CCA	5 600 787,84 €
Réserve légale	52 214 806,24 €
Autres réserves	17 404 935,41 €

> Rappel des distributions effectuées aux parts sociales au cours des trois derniers exercices

Parts sociales	Nombre de parts	Distribution	Intérêt net	Revenu global
2006	9 463 592	1 438 465,98 €	3,80 %	3,80 % ⁽¹⁾
2007	9 463 592	1 703 446,56 €	4,50 %	4,50 % ⁽¹⁾
2008	9 463 592	1 684 519,38 €	4,45 %	4,45 % ⁽¹⁾

⁽¹⁾ La distribution aux personnes physiques ouvre droit à l'abattement de 40 % en 2006, 2007 et 2008.

> Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices :

Année	Nombre de titres	Distribution	Dividende net	Revenu global
2006	2 855 908 ⁽¹⁾	4 312 421,08 €	1,51 €	1,51 € ⁽¹⁾
	3 889 436 ⁽²⁾	5 873 048,36 €	1,51 €	1,51 €
2007	2 855 908 ⁽¹⁾	4 426 657,40 €	1,55 €	1,55 € ⁽¹⁾
	3 889 436 ⁽²⁾	6 028 625,80 €	1,55 €	1,55 €
2008	2 855 908 ⁽¹⁾	4 169 625,68 €	1,46 €	1,46 € ⁽¹⁾
	3 889 436 ⁽²⁾	5 678 576,56 €	1,46 €	1,46 €

⁽¹⁾ CCI au nominal de 4 euros.

⁽²⁾ CCA au nominal de 4 euros.

⁽¹⁾ La distribution aux personnes physiques ouvre droit à l'abattement de 40 % sur l'année 2006, 2007 et 2008.

> Changement de méthode comptable

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique à compter du 1^{er} janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises ;
- l'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique à compter du 1^{er} janvier 2009, dans les

conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la période.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire comptabilise les frais d'acquisition sur titres (hors portefeuille de transaction) dans leur prix d'acquisition comme autorisé par le règlement CRC 2008-07 et selon les dispositions liées au changement d'option fiscale prévues à l'article 314.2 du PCG.

Ce changement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la période.

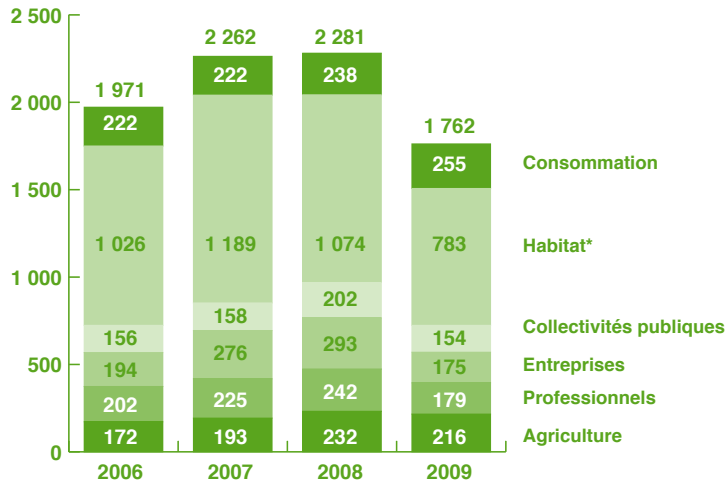
Par ailleurs, le règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009, afférent à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, ne sera applicable qu'au 1^{er} janvier 2010.

> Délais de paiement des fournisseurs

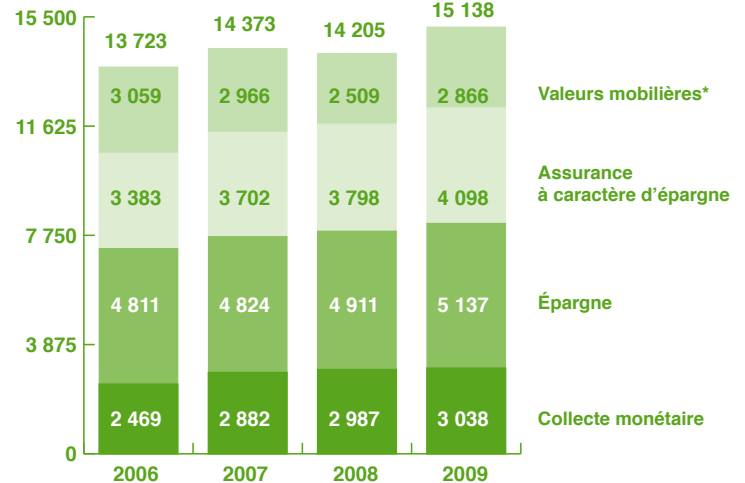
La Caisse régionale Centre Loire respecte la réglementation sur les délais de paiement aux fournisseurs conformément à la loi LME du 4 août 2008. Le solde fournisseurs au 31 décembre 2009 s'élève à 632 milliers d'euros, dont 12 milliers d'euros échus.

L'activité

> Réalisations en millions d'euros



> Ressources collectées en millions d'euros



* Changement de périmètre en 2009.

Parts de marché	Déc. 06	Déc. 07	Déc. 08	Sept. 09
Épargne bilan (yc DAV)/BDF	34,8 %	34,8 %	34,7 %	35,3 %
DAV	33,0 %	32,4 %	32,6 %	31,1 %

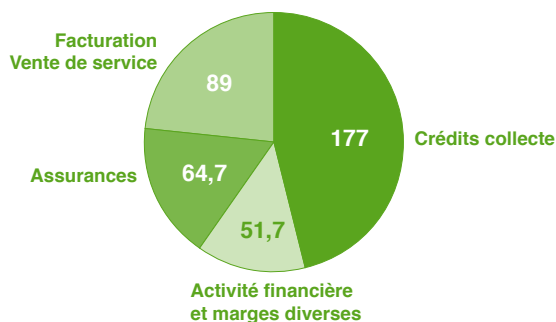
Les données sur les parts de marché à fin décembre ne sont pas encore disponibles.

Total crédits	43,3 %	42,8 %	44,0 %	43,6 %
dont crédit habitat	44,4 %	44,9 %	45,7 %	45,1 %
dont crédits consommation	40,7 %	41,5 %	42,2 %	43,2 %

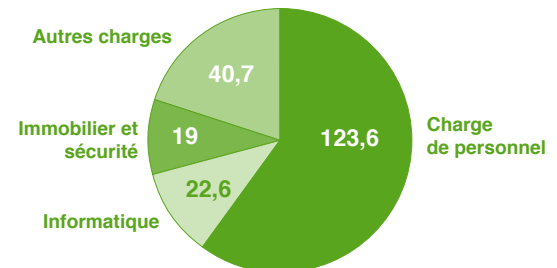
Les données sur les parts de marché à fin décembre ne sont pas encore disponibles.

Formation du résultat (comptes sociaux) en millions d'euros

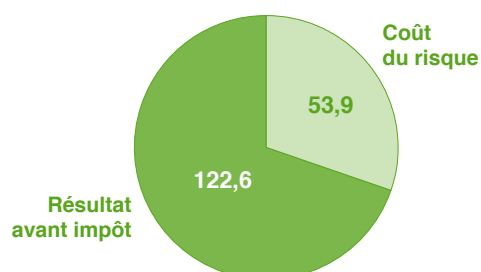
> Produit net bancaire : 382,3 millions d'euros



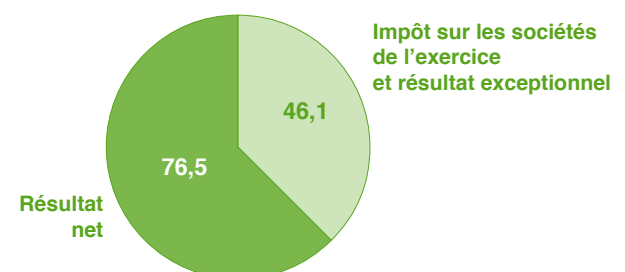
> Charges de fonctionnement : 205,8 millions d'euros



> Résultat brut d'exploitation : 176,5 millions d'euros



> Résultat avant impôt : 122,6 millions d'euros



3.3 Suivi et contrôle des risques

Risque de crédit

I - Gestion du risque de crédit

1/ Principes généraux de prise de risque

La qualité du processus d'octroi de crédit est un élément déterminant de la qualité du portefeuille dans un contexte fortement concurrentiel.

Pour Centre Loire, celui-ci repose sur les principes suivants :

- une politique crédits risques validée annuellement par le Conseil d'administration, qui précise, par secteur d'activité, les limites et exclusions d'intervention, les ratios d'endettement à respecter, les principes d'analyse et de garanties ;
- une décision au plus près du client, avec une délégation de décision au sein des réseaux commerciaux, qui atteint plus de 80 % pour la clientèle de professionnels et plus de 90 % pour la clientèle de particuliers ;
- des règles de délégations fixées par lignes de métiers, donc par niveaux de compétences, avec des plafonds d'encours et des montants de financements différenciés selon les cotations "Bâle II" ;
- des limites de contreparties, dossier par dossier, sont fixées selon le niveau de cotation du client. Les dossiers dont l'encours est supérieur à ces limites relèvent de décision en Comité d'Engagements ou en Comité de Prêts pour les montants les plus élevés ;
- des outils normés et intégrés au système d'information structurent l'aide à la décision (Simul CA pour les crédits habitat, Anadefi pour les clientèles de professionnels, agriculteurs et entreprises). L'outil de pré-attribution et de score Soprano est en cours de mise en place pour les agriculteurs et les professionnels ;
- des filières de formation lourdes pour les conseillers et chargés de clientèle, sur l'analyse financière, la responsabilité du banquier, les plans de financement et le risque du prêteur.

Le contrôle de la qualité de l'instruction est effectué avec un reporting en Conseil de direction. Ce contrôle est désormais intégré aux plans de contrôles internes.

2/ Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, la Commission bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales, à utiliser les systèmes de notation internes au groupe pour le calcul des exigences en fonds

propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe. Il a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale utilise le logiciel national de notation LUC (Logiciel Unifié de Cotation), ainsi que les modèles nationaux permettant de dériver la note, la probabilité de défaut et le pourcentage de perte en cas de défaut.

CA.sa fait évoluer annuellement ses modèles suite aux back-testings réalisés, la nouvelle version étant intégrée par toutes les Caisses régionales pour le traitement de fin janvier.

Le traitement de notation est effectué chaque fin de mois pour tous les clients et tous les contrats.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises (Entreprises, Professionnels de l'immobilier et Collectivités publiques), la Caisse régionale utilise l'outil de notation national ANADEFI, ainsi que les modèles fournis par CA.sa.

Des modèles de notations sont spécifiques à chaque segment de notation.

La notation est effectuée par les chargés d'affaires au minimum une fois par an. Un suivi de la notation a été mis en place par la Caisse régionale pour garantir un bon niveau de notation.

Groupes de Risque banque de détail

- Il y a regroupement dans un même groupe de risque de deux personnes physiques si elles sont liées par une relation de type conjoint.
- Il y a regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle si l'entreprise de type familiale (EARL, EURL, SNC, SCI,...) est possédée par au plus deux propriétaires majeurs capables, et si les deux propriétaires sont liés par une relation de type "conjoint".
- Il n'y a pas de regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle pour les entreprises possédées par plus de deux personnes physiques (à l'exception des GAEC).

Un groupe de risque est constitué à part entière pour :

- toute personne physique mineure (ou sous tutelle ou sous curatelle) ;
- tout groupement de personnes physiques autre que conjoint.

Groupes de Risque Grande Clientèle

Une entreprise constitue a minima, à elle seule, un groupe de Risque dit "Elémentaire" en considérant qu'elle est la réunion de l'ensemble de ses établissements identifiés par leur numéro SIRET. Ce groupe de risque est créé de manière automatique. Un SIREN = un groupe de risque élémentaire

Le processus de gestion des Groupes consolidés en interne au niveau de la Caisse régionale est en cours de substitution par la gestion des Groupes au niveau national dans le cadre du projet Tiers Groupes.

2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Dans le cadre de Bâle II, des suivis au niveau de l'EAD sont réalisés :

- EAD = Engagements tirés + CCF Engagements confirmés non utilisés,
 - CCF : Credit Conversion Factor. Il varie de 6 % à 140 %.
- L'EL est également un élément de mesure du risque de crédit
- EL = EAD*PD*LGD.
 - EL : Perte attendue.
 - PD : Probabilité de défaut.
 - LGD : Pourcentage de perte en cas de défaut.

3/ Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance des risques crédit repose sur les éléments suivants :

- une politique crédits risques, adaptée et validée annuellement par le Conseil d'administration, fixant les objectifs et le positionnement de la Caisse régionale sur chacun des grands secteurs d'activité ;
- un schéma de délégation de décision qui conjugue des plafonds d'encours et de projets, croisés par niveaux de cotation et par niveaux de compétence des collaborateurs et exprimés par strate de métiers ;
- des limites globales et opérationnelles, des limites par contreparties et des règles de partage fixées annuellement par le Conseil d'administration, au-delà desquelles les décisions se prennent en Comité d'Engagements ou en Comité de Prêts hebdomadaires ;
- un dispositif de contrôle permanent sur le respect de ces règles, avec un reporting trimestriel auprès de la Direction générale et annuel en Conseil d'administration ;
- une structure de contrôle central des risques, rattachée à la Direction générale, qui s'assure du caractère efficient des différents niveaux de contrôles, de premier et de second degré.

L'objectif de notre Caisse régionale est de financer le développement économique de ses territoires, tout en priorisant la réactivité sur les acteurs économiques de qualité, des particuliers et des très petites entreprises pour l'essentiel. Elle a déployé un dispositif d'engagements et de délégation combinant le niveau de risque des emprunteurs et le niveau de responsabilité des décideurs internes.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le contrôle permanent de la Caisse régionale, Service Contrôle Central des Risques, s'est doté des outils, bureautiques et Infocentre, lui permettant d'assurer un suivi trimestriel du dispositif de limites :

- globales : par segment de notation, secteurs risqués et répartition par cotations (qualité du portefeuille),

- individuelles : des requêtes informatiques permettent d'obtenir la liste des clients en dépassement. La détection se fait au niveau des Groupes de Risques Consolidés, sur la base des engagements donnés par la Caisse régionale (amortissables, engagements sur techniques à plafond, engagements hors bilan),
- par type d'opérations à risques (LBO, syndications).

Le fichier global permet de dresser par contrepartie et par segment de notation un état des lieux des encours totaux concernés, avec le niveau de dépassement, par rapport à la limite. Pour chaque contrepartie portant des encours significatifs en dépassement, les éléments concernant le client, sa situation, ses éléments financiers, la motivation du dépassement ainsi que la stratégie sont collectés par la Direction des engagements et intégrés au reporting. Un reporting trimestriel est effectué auprès de la Direction générale au travers des Comités Risques et Provisions et Comité de Contrôle Interne, et une présentation semestrielle est faite au Conseil de direction et Conseil d'administration.

Les dépassements ont 2 origines : validation du dépassement dans le respect des règles de délégation ou dépassement consécutif à une dégradation de la notation. Des travaux ont été conduits en 2009 afin de distinguer les causes de dépassement et ne retenir que les dépassements consécutifs à la mise en place d'un financement.

Les dix plus gros engagements de la Caisse régionale Centre Loire représentent 8,62 % de son portefeuille global à fin décembre 2009.

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Le Service Contrôle Central des Risques effectue des revues de portefeuille pouvant être réparties en 3 grandes catégories :

- revues permanentes pour tous marchés ayant pour objectif le suivi de la gestion du risque né (cf 3/3 ci-dessous) ;
- revues ponctuelles sur le réseau de proximité, sur les contreparties en risque né et en risque latent, s'appuyant sur la cotation Bâle II de la contrepartie ;
- revues ponctuelles sur certains secteurs à risque, ou certains types de financement, en fonction de la conjoncture économique et de la situation des marchés.

En 2009 a été mis en œuvre un suivi du risque sectoriel. L'objectif, au travers d'indicateurs de risque, est de suivre et détecter en amont une éventuelle dégradation du risque sur filières, et d'effectuer des revues sur ces filières, voire de les provisionner.

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Au-delà d'un encours par groupe de risque consolidé, le Service Contrôle Central des risques effectue un suivi permanent de la gestion de ces dossiers par les unités opérationnelles, au travers d'un outil à sa disposition lui permettant, à l'aide d'un agenda, de s'assurer de la mise en œuvre dans les délais des décisions prises.

Par ailleurs, ce service effectue des revues de portefeuille sur les dossiers :

- gérés dans le réseau de proximité, en risque né ou en risque latent, sur la base d'outils Infocentre dédiés. L'objectif de ces Comités Risques Secteur est de rencontrer au moins une fois par an chaque secteur et faire le point sur les dossiers ciblés, comme ce fut le cas pour chacun des secteurs en 2008.

Un reporting sur les dossiers présentant des difficultés spécifiques est effectué auprès des instances internes dédiées en fonction des marchés.

● **Comité d'Orientation Risques Entreprises, Collectivités Publiques et Professionnels de l'Immobilier**

Objet : le rôle est de statuer sur le traitement des dossiers Entreprises affichant des clignotants d'alerte. Il est présidé par le Contrôle Central des Risques qui dispose d'une voix prépondérante.

Critères de sélection des dossiers : État CDL fin de mois, État prédictifs (15/30), revue de portefeuille agence, inscription volontaire agence.

Périodicité : aperiodique.

Quatre comités se sont tenus en 2009, les 19 février, 14 mai, 22 octobre, 10 décembre.

● **Comité d'Orientation Risques Particuliers, Agriculteurs et Professionnels :**

Objet : le rôle est de faire le point sur l'activité des unités chargées du recouvrement, d'effectuer une revue de dossiers sélectionnés selon des critères de risques afin de statuer sur leur traitement et leur niveau de provisionnement et d'en effectuer un suivi. Il est présidé par le RCPR de la Caisse régionale.

Critères de sélection des dossiers : État CDL fin de mois, État prédictifs (15/30), revues de portefeuille unités de recouvrement, demandes du Contrôle permanent.

Périodicité : mensuelle.

Afin d'optimiser le suivi, la gestion et le pilotage du risque sur l'ensemble des secteurs d'activité, la Caisse régionale Centre Loire s'appuie sur différentes instances organisationnelles :

● **Comité Risques et Provisions présidé par le Directeur général adjoint :**

Objet : définition des grands axes de la politique crédit, état d'avancement des dossiers stratégiques, point sur dossiers en risque potentiel significatifs...

Périodicité : aperiodique.

Ce comité s'est réuni les 18 mars, 27 mai, 22 juin, 17 septembre, 25 novembre et 18 décembre 2009. Les comptes rendus de ces comités sont conservés au niveau du Contrôle Central des Risques.

● **Comité d'Arbitrage (Engagements) :**

Objet : décision sur les demandes de financement ne relevant ni des Caisses locales, ni du Comité des prêts régional.

Périodicité : hebdomadaire.

Les fiches de présentation et de décision des dossiers sont conservées au secrétariat de la direction Marketing.

● **Comité des Prêts Régional :**

Objet : décision sur les dossiers dont l'encours après acceptation dépasse 2,5 millions d'euros et tous les dossiers de promotion Immobilière.

Composition : administrateurs de la Caisse régionale, un cadre de direction (tournant).

Périodicité : hebdomadaire.

3.4 Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le Comité Risques et Provisions est présidé par le Directeur Général Adjoint et animé par le Responsable des Risques et Contrôles Permanents.

Ce Comité se réunit 6 fois par an, et sont présentés pour information et/ou décisions les sujets suivants :

- analyse du tableau de bord risque crédits de la Caisse régionale (évolution des CDL, pré-CDL, découverts, risque sur production par génération, activité des services de recouvrement amiable et contentieux, passage à pertes, provisions, garanties sur réalisation, grands risques en intégrant des indicateurs Bâle II (réalisations par cotations Bâle II, risque pondéré, perte attendue, taux de défaut, encours en défaut.)
- revue des contreparties significatives à risque, principalement sur les segments Entreprises et Professionnels de l'immobilier, décisions sur les actions à conduire et le provisionnement, validation de la NOR ;
- provisions base collective ;
- indicateurs Bâle II (trimestriel) ;
- provisions sur risques filières.

4/ Mécanismes de réduction du risque de crédit

4/1 Garanties reçues et sûretés

Les garanties reçues sont prises en compte conformément à la réglementation Bale II tant en termes d'éligibilité que de valorisation.

II - Exposition

1/ Exposition maximale

L'évolution de l'exposition maximale est reprise dans la note 3.1 des états financiers, elle reprend l'évolution des engagements de bilan (net de dépréciation) et des engagement de hors bilan (net de provisions).

Ainsi, l'exposition nette passe de 13,642 milliards d'euros à 13,629 milliards d'euros, soit une baisse de 0,10 %.

2/ Concentration

2.1 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La ventilation est très stable par rapport à fin 2008. La part représentée par les activités immobilières est certainement supérieure à la réalité compte tenu de la difficulté à classer les SCI.

La répartition des encours est représentative de l'activité économique de notre territoire. Le secteur de l'agriculture est fortement représenté (part de marché de 85 %) ; le risque y est atomisé sur des activités de production de matières premières essentiellement (grandes cultures et bovins viande principalement). Avec la crise, notre fort engagement sur l'immobilier représente un risque plus

Type de garantie	Nombre de garanties éligibles	Valorisation
Cautions mutuelles habitat	3 020	459 660 793
Cautions administrateurs	21	2 447 588
Cautions Établissements publics	56	27 282 042
Cautions établissements privés	3	3 930 384
Cautions mutuelles pro	480	37 876 704
Cautions mutuelles CAMCA	33 088	4 235 532 253
Cautions simples hypothécaires SI	81	24 945 166
Cautions solidaires hypothécaires	9	614 725
Cautions solidaires partielles	233	48 936 544
Cautions solidaires totales	454	411 670 740
Cautions simples hypothécaires TO	5	1 201 183
Aval ONIC	7	61 300 000
Nantissements titres	3 691	338 747 214
Nantissements matériels outillage	50	2 978 871
Warrant agricole	1 651	61 272 722
Gage	554	19 903 280
Hypothèque conventionnelle	38 824	4 540 937 393
Hypothèque maritime	7	1 828 505
Hypothèque aéronef	1	0
Privilège prêteur de deniers	7 582	670 590 457
Privilège du vendeur	21	6 280 413
Privilège du trésor	216	4 573 710
Privilège du co-partageant	3	123 168
Cession Dailly non notifiée	19	47 587 360
Cession Dailly notifiée	54	1 046 531
Fonds commun de garantie	945	143 267 529
Inclus dans OCH	71	241 558

Cf. note 8 : engagements reçus.

important. Les engagements sur les collectivités publiques sont associés à un niveau de risque très limité et atomisé. Le secteur du commerce et de la réparation automobile constitue un engagement plus exposé que la moyenne. Le secteur industriel est marqué par des activités de sous-traitance

pour des donneurs d'ordres liés à l'aéronautique, la défense et l'automobile pour la plupart. Nous sommes peu exposés sur des secteurs fragiles comme l'information/communication et les services de gestion. La vigilance est de mise sur les activités liées au bâtiment et à la restauration.

Ventilation des engagements En euros	déc. 2008			déc. 2009		
	ENGAGEMENTS	BILAN	HORS BILAN	ENGAGEMENTS	BILAN	HORS BILAN
Aéronautique/ aérospatial	17 000	8 457	8 543	17 000	11 411	5 589
Agroalimentaire	1 626 4 76 486	1 296 5 17 506	329 9 58 981	1 715 6 37 003	1 324 6 32 321	391 0 04 682
Assurance	20 7 63 637	13 5 97 117	7 1 66 520	29 8 31 077	13 8 13 791	16 0 17 286
Automobile	71 3 56 341	42 4 80 246	28 8 76 094	71 9 93 609	42 5 39 087	29 4 54 522
Autres activités financières (non bancaires)	305 7 53 453	222 0 57 620	83 6 95 833	261 0 44 759	228 3 70 444	32 6 74 315
Autres industries	78 4 16 989	35 4 78 051	42 9 38 939	83 8 07 427	27 4 40 065	56 3 67 362
Autres transports	48 0 74 635	33 3 64 449	14 7 10 186	43 9 54 631	33 6 64 157	10 2 90 474
Banque	8 5 36 022	36 021	8 5 00 001	10 5 40 046	40 046	10 5 00 000
Bois/ papier/ emballage	64 4 01 340	23 0 74 737	41 3 26 603	44 0 37 224	13 3 30 444	30 7 06 781
Btp	194 9 86 961	107 0 14 031	87 9 72 929	197 7 94 046	117 3 37 356	80 4 56 690
Distribution/ industries de biens de consommation	321 8 88 382	268 9 87 684	52 9 00 698	318 0 13 233	264 4 10 494	53 6 02 739
Divers	554 0 41 219	388 3 79 098	165 6 62 121	541 7 98 027	383 5 29 559	158 2 68 468
Energie	33 7 30 400	28 2 64 493	5 4 65 907	39 2 50 170	31 3 60 701	7 8 89 469
Immobilier	1 434 9 74 292	1 238 8 70 594	196 1 03 699	1 467 7 99 555	1 257 3 12 119	210 4 87 436
Industrie lourde	138 2 03 855	69 9 67 770	68 2 36 085	141 4 68 748	84 6 56 234	56 8 12 514
Informatique/ technologie	98 6 61 155	83 5 30 218	15 1 30 937	79 1 38 017	54 2 90 746	24 8 47 270
Maritime	27 613	14 447	13 166	33 252	22 959	10 293
Media/ édition	36 2 78 334	25 4 49 889	10 8 28 445	33 6 93 815	22 8 19 994	10 8 73 821
Santé / pharmacie	287 0 52 875	225 3 51 920	61 7 00 955	287 2 21 362	258 5 71 663	28 6 49 699
Services non marchands/ secteur public/ collectivités	1 091 5 32 698	847 3 91 320	244 1 41 378	1 052 6 46 369	882 8 36 012	169 8 10 356
Telecom	9 22 855	3 19 239	6 03 617	7 61 415	3 23 859	4 37 556
Tourisme/ hôtels/ restauration	121 8 46 665	104 5 36 510	17 3 10 155	120 0 26 164	102 2 53 192	17 7 72 972
Utilities	16 8 59 874	14 5 00 195	2 3 59 678	19 9 81 655	15 2 54 768	4 7 26 887
Total	6 554 8 03 082	5 069 1 91 612	1 485 6 11 470	6 560 4 88 604	5 158 8 21 422	1 401 6 67 182

2.2 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Encours bruts ⁽¹⁾ En milliers d'euros	31/12/2009	31/12./2008	en % du total 2009
Établissements de crédit	439 340	308 021	4 %
Institutions non-établissements de crédit	1 175 611	1 008 238	10 %
Grandes entreprises	2 118 764	2 317 994	19 %
Clientèle de détail	7 529 649	7 290 859	67 %
Total	11 263 364	10 925 112	100 %

⁽¹⁾ Hors créances rattachées.

3/ Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

Prêts et créances En milliers d'euros	2009	2008
Ni en souffrance, ni dépréciés	10 673 201	10 293 802
En souffrance, non dépréciés	267 929	286 095
Dépréciés	322 234	279 608
Total	11 263 364	10 925 112

Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

3.3.2. Encours d'actifs financiers dépréciés

En milliers d'euros	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	273 970	116 244	1 248	47 878	439 340
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 489 778	1 456 792	3 304 817	4 572 637	10 824 024
Total	1 763 748	1 573 036	3 306 065	4 620 515	11 263 364
Créances rattachées					94 282
Dépréciations					369 758
Valeurs nettes au bilan					10 987 888

En milliers d'euros	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	241 707	27 297	1 139	37 878	308 021
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 687 038	1 306 274	3 057 708	4 566 071	10 617 091
Total	1 928 745	1 333 571	3 058 847	4 603 949	10 925 112
Créances rattachées					90 475
Dépréciations					345 215
Valeurs nettes au bilan					10 670 372

Cf tableau de la note 3.1

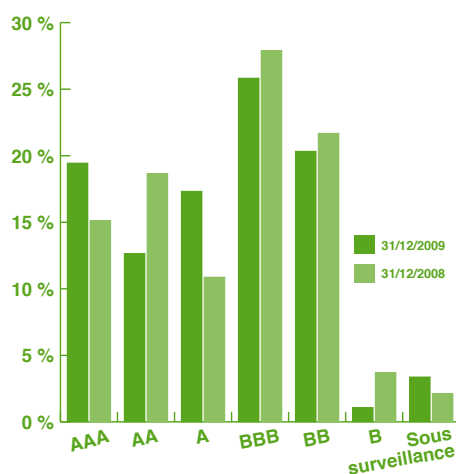
3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille "Corporate" (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques).

Au 31 décembre 2009, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99 % des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains (hors banque de détail), soit 2,5 milliards d'euros.

La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Pools.



Après les évolutions fortes en 2008 liées aux changements de modèles et à la notation d'entreprises gérées dans le réseau de proximité, nous avons eu un rééquilibrage en 2009 avec une augmentation significative de la part notée A.

En ce qui concerne les collectivités publiques majoritairement notées AAA et AA, nous avons eu en 2009 un transfert important de AA vers AAA suite à une évolution du modèle.

3.3 Dépréciation et couverture du risque

3.3.1. Politique de dépréciation et couverture des risques

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Centre Loire par voie de dépréciation et une provision individuelle est constituée. Par ailleurs, afin de couvrir des risques avérés de non-recouvrement sur des encours sensibles non classés douteux, la Caisse régionale a constaté des provisions calculées principalement à l'aide du modèle Bâle II (provisions sur bases collectives et provisions filières). Ces dépréciations sont portées à l'actif de son bilan consolidé.

4/ Coût du risque

Le coût du risque s'élève à 54 millions d'euros (cf. note 4.8 des États financiers), marquant ainsi une diminution de 24 %. Cette variation s'explique principalement par une diminution sensible des provisions filières ainsi que de la provision base collective.

Le coût du risque crédit atteint 62,2 millions d'euros contre 34,3 millions d'euros en 2008.

Le taux des créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,97 % en fin d'année, contre 2,65 % un an auparavant.

Les autres composantes du coût du risque concernent la provision sur base collective (crédit à cotation dégradée, mais non CDL), et les dotations pour risques et charges bancaires et opérationnels.

5/ Risque de contrepartie sur instruments dérivés

La gestion du risque de contrepartie consiste à fixer une limite de perte en cas de défaillance de la contrepartie et à suivre, dans le temps, la consommation de cette limite.

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Ce risque est composé du coût de remplacement brut des contrats et de l'estimation de la perte que peut générer l'instrument sur sa durée de vie résiduelle compte tenu des mouvements des marchés.

Cf. note 3.1 des États financiers consolidés.

RISQUES DE MARCHÉ

I - Objectifs et politique

Le **risque de marchés** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat, ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading Book et le Banking Book. La variation de juste valeur du Trading Book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking Book se traduit par un impact sur les fonds propres.

1/ Dispositif de contrôle local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole SA est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles ;
- en local : un responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce responsable est nommé par le Directeur général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

2/ Les comités de décision et de suivi des risques

Organes de suivi des risques de niveau Groupe :

- le Comité des Risques Groupe (CRG),
- le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR),
- le Comité Normes et Méthodologies,

Organes de suivi des risques de niveau local

Le Comité Gestion Actif Passif et le Conseil d'administration de la Caisse régionale Centre Loire définissent chaque année le cadre de rendement et le niveau de risque souhaités pour l'activité de marché. Ils examinent chaque trimestre l'évolution des performances et des risques du portefeuille.

II - Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

Le suivi des risques s'effectue au regard de plusieurs indicateurs qui sont :

- la valeur mark to market du portefeuille,
- la volatilité du portefeuille,
- le suivi de l'enveloppe de risque potentiellement utilisée,
- la Value at Risk du portefeuille.

La Caisse régionale possède des limites complémentaires en termes de stop loss et de volatilité.

1/ Indicateurs de risque

1.1 La VaR (Value at Risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois (méthode E-varisk CAAM).

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- la VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- l'horizon fixé à "1 mois" suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour

certaines produits et dans certaines situations de crise ;

- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La VaR du portefeuille est présentée comparée aux autres Caisses régionales lors des Comités de Gestion Actif Passif.

1.2 Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ;
- les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Les cinq stress scenarii de la Norme Groupe sont :

stress 1 : le stress historique de 1987, correspondant au crash boursier d'octobre 1987,

stress 2 : le stress historique de 1994, correspondant au crash du marché obligataire de février 1994,

stress 3 : le stress historique de 1998, correspondant à la crise Russe d'août 1998,

stress 4 : le stress hypothétique "Resserrement de la liquidité" (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs),

stress 5 : le stress hypothétique "Reprise Economique" (hausse des actions et des matières premières et se fonde sur des anticipations de forte croissance).

Un sixième scénario simule des conditions "catastrophe" concomitantes sur chaque classe d'actifs : taux + 200 pts, monétaire dynamique - 2,5 %, actions - 20 %, FCPR -20%, alternatif - 10 %, convertibles 50% risque actions et 50 % risque taux.

Les stress scenarii sont présentés comparés aux autres Caisses régionales, lors des Comités Gestion Actif Passif

1.3 Les indicateurs complémentaires (sensibilités,)

Pour l'année 2009, le stop loss général a été fixé à 12 M€, correspondant à une limite de Volatilité de 3 %.

En 2008, le stop loss général se situait à 35 M€ et les volatilités maximales étaient de 4 % pour le portefeuille d'allocation court terme et de 10 % pour le portefeuille long terme (portefeuille fusionné avec le portefeuille court terme en 2009).

III - Exposition au risque

La normalisation progressive des marchés financiers au cours de 2009 (après la violente crise subie l'année précédente) ainsi qu'une politique de gestion prudente ont généré une volatilité très maîtrisée de 1,3 % (au 31/12/2009). Le stop loss général est respecté à fin 2009.

À fin septembre 2009 (dernier calcul groupe disponible), la VaR de notre Caisse régionale s'élève à 5,7 M€, soit - 0,96 %. À la même date, la cVaR (VaR conditionnelle, mesure la perte moyenne du portefeuille au-delà de la VaR par rapport à son objectif) se montait à 4,8 M€ (- 0,89 %).

L'évolution de la VaR et de la cVaR au cours de l'année 2009 peuvent être synthétisés comme suit : La VaR et la cVaR ont connu en 2009 une évolution en deux phases. Une première phase de baisse suite aux désinvestissements effectués au 1^{er} trimestre sur les actifs risqués, puis une phase de remontée suite à la ré-exposition progressive du portefeuille, notamment aux marchés actions.

Cf. note 6.3 : actifs financiers disponibles à la vente.
Cf. note 3.2 : instruments dérivés de transaction.

LES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS.

Chaque année, le Conseil d'administration de la Caisse régionale Centre Loire définit la politique financière dans les différents domaines : prise de participations, gestion des excédents de fonds propres, gestion du risque de taux d'intérêt global. Pour la gestion des EFP, il définit des limites de risques, de volatilité ainsi que des seuils d'alerte ; un reporting trimestriel lui est fait. En matière de risque de taux d'intérêt global, le Conseil fixe également des limites dans le but d'encadrer l'impact du risque de taux sur le PNB, le résultat et les fonds propres. Un reporting trimestriel lui est fait. Un suivi du respect des limites est transmis trimestriellement à Crédit Agricole SA.

RISQUE DE TAUX D'INTERÊT GLOBAL

1/ Objectifs et politique

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("Trading Book").

La gestion du risque de taux d'intérêt a pour objectif la maîtrise du risque et le respect du cadre et des limites fixées par les instances concernées.

	31/12/2008		31/03/2009		30/06/2009		30/09/2009	
	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
VaR	4,2	- 0,78	3,5	- 0,62	5,2	- 0,89	5,7	- 0,96
cVaR	4,8	- 0,89	4	- 0,71	6	- 1,02	6,5	- 1,10

Source : Questionnaire risque de marchés CA.sa.

IV - Risque Action

1/ Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Au 30/09/2009 (dernier calcul groupe disponible,) l'encours du portefeuille de placement exposé au risque action est de 12,2 M€ et les plus-values latentes sont de 2,8 M€ (Analyse Risque de marché CA.sa).

Cf. note 6.3 sur les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) + gains et pertes latents.

2/ Actions d'autocontrôle

Les CCI de la Caisse régionale Centre Loire ont été intégralement rachetés en novembre 2009.

Cf. note annexe aux États financiers n° 6.14 sur les capitaux propres.

2/ Méthodologie

Pour la gestion de son risque de taux, la Caisse régionale Centre Loire utilise le logiciel Cristaux. Le changement de la version a eu lieu à la fin de 2008, Centre Loire a ainsi totalement basculé sa mesure du risque de taux sous Cristaux 2 en 2009. Les travaux de fiabilisation des sources d'alimentation du logiciel (Capic, Caristo, Strada, Ginkgo) ont été effectués et régulièrement mis à jour. Le calcul est effectué à partir de ces sources de données traitées en central par Crédit Agricole SA et des intégrations manuelles traitées par la Caisse régionale.

Avec Cristaux 2, Centre Loire est ainsi passée d'une mesure trimestrielle du gap de taux statique en une mesure mensuelle. Il en résulte un gap synthétique composé des gaps de taux fixe, gap de taux inflation, gap de fixing...

La mesure du risque de taux s'effectue en pas mensuel sur les 2 premières années civiles puis en pas annuel sur 28 ans à venir.

Les limites en gaps appliquées sur le gap synthétique en approche statique ont pour but d'encadrer le risque de taux. Elles correspondent à la position maximale de gaps à l'actif ou au passif que peut prendre la Caisse régionale sur chaque échéance (définies par année pendant 30 ans).

Les limites d'expositions au risque ont été calibrées selon le profil d'exposition propre à Centre Loire et validées par le Conseil d'administration de la Caisse régionale en respectant les contraintes suivantes (préconisées par Crédit Agricole SA) :

En cas d'une variation de taux de +/- 200 bp :

- sensibilité maximum de 10 % des fonds propres des valeurs actuelles nettes des gaps sur les 30 ans à venir,

- sensibilité maximum de 4 % du PNB des valeurs actuelles nettes des gaps sur l'année civile en cours.
- sensibilité maximum de 10 % du RBE des valeurs actuelles nettes des gaps sur l'année civile en cours.

Les limites de gaps de taux sous Cristaux 2 sont révisées au moins une fois par an.

Le périmètre de mesure du risque de taux de la Caisse régionale porte sur la totalité du bilan y compris les fonds propres et les participations de la banque.

Les principales hypothèses et modèles d'écoulement sont nationaux et sont calibrés en central par Crédit Agricole SA.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, Centre Loire utilise les instruments suivants :

- produits dérivés (Swaps de taux, caps, floor...),
- refinancement à taux fixe ou à taux révisable selon le profil des gaps sur différentes maturités.

3/ Gestion du risque

Le Conseil d'administration fixe le cadre de risque, le Comité Gestion Actif Passif décide des actions stratégiques à mener, le Comité financier valide les actions tactiques, la gestion financière calcule le risque de taux et exécute les actions de couverture.

Crédit Agricole SA vérifie trimestriellement les saisies et la cohérence du risque de taux de la Caisse régionale. Des audits internes sont également réalisés.

4/ Exposition

Les gaps de taux sont la différence entre les passifs et les actifs de la banque indexés sur une même

nature de taux sur différentes maturités. Les gaps de taux sont exprimés en euros.

Au 30/11/2009, les fonds propres consolidés sont de 925 M€. Le PNB social budgété 2009 est de

371 M€ et le résultat budgété est de 163 M€. Le risque de taux d'intérêt exprimé en gap synthétique (millions d'euros) est :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
GAP	88	- 697	7	- 57	78	301	363	172	188	113	117	139	94	- 42	- 127	- 186	- 201	- 169	- 144	- 125	- 111	- 93	- 70	- 54	- 41	- 27	- 18	- 10	- 4	0
Sensibilité + 100 bp en %	0,0	- 1,9	0,0	- 0,2	0,2	0,8	1,0	0,5	0,5	0,3	0,3	0,4	0,3	- 0,1	- 0,3	- 0,5	- 0,5	- 0,5	- 0,4	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,1	0	0	0	0
Sensibilité - 100 bp en %	0,0	1,9	0,0	0,2	- 0,2	- 0,8	- 1,0	- 0,5	- 0,5	- 0,3	- 0,3	- 0,4	- 0,3	0,1	0,3	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0	0	0	0

(Sensibilité sur le PNB (en %) d'une variation des taux de +/- 100bp : sensibilité positive > impact positif ; sensibilité négative > impact négatif.)

La sensibilité des valeurs actuelles nettes de gaps sur le PNB de l'année en cours et des fonds propres pour un choc de 200 bp :

Cf. note 3.2 des États financiers.

	Choc - 200 bp	Choc + 200 bp	Préconisés
Fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2)	925	925	
Ratio avec gap	0,6 %	- 0,2 %	10 %
PNB budgété	371	371	
Ratio avec gap	0 %	0 %	4 %
Résultat Brut d'Exploitation budgété	163	163	
Ratio avec gap	- 0,1 %	0,1 %	10 %

5/ Politique de couverture

La couverture en juste valeur est utilisée à Centre Loire dans les domaines suivants :

- la couverture du risque de taux d'intérêt global avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, DAT TF,...) et avec des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe ;
- la couverture du risque inflation avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à composante inflation (CSL, LDD,...).

Cf. note 3.2 : Risque de marché (Instruments dérivés de couverture par type d'instruments valeur de marché).

Cf. note 3.4 : Couverture en juste valeur sur taux d'intérêt.

RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

1/ Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- le règlement CRBF n° 88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifié ;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n° 93-01 du 29 janvier 1993 et n° 2000-11 du 4 décembre 2000 ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois. Ainsi, l'objectif de gestion du risque de liquidité est d'équilibrer les emplois et les ressources de liquidité à horizon court terme et moyen long terme.

2/ Gestion du risque

L'exposition au risque est mesurée par le Coefficient de Liquidité (ratio réglementaire à un mois) de la Caisse régionale.

En conséquence de la crise financière, le Groupe Crédit Agricole a développé un modèle interne de gestion de la liquidité qui aboutira à terme sur une gestion dynamique avec les scénarios extrêmes pouvant intervenir sur le marché et cohérente avec les activités de la banque.

La gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole SA ou en interbancaire via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de Créances Négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole SA).

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèle, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (50 % des prêts MLT accordés), Avances spécifiques (CRH, CACB, SFEF...). Crédit Agricole SA, en tant qu'organe central du Groupe, assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.

Le Comité Gestion Actif Passif décide le cadre de risque et des actions stratégiques à mener, le Comité financier valide les actions tactiques, la Gestion financière calcule le besoin et le risque de liquidité et exécute les actions de refinancement.

3/ Méthodologie

Les indicateurs utilisés dans la gestion du risque de liquidité sont :

- le ratio de liquidité à 1 mois : la Caisse régionale respecte le seuil réglementaire minimum à 100 % ;
- les limites court terme et moyen long terme (en cours de finalisation). Ces limites sont développées dans le cadre de la gestion de liquidité par le modèle interne du Groupe Crédit Agricole. Ce modèle de gestion en méthode avancée a été adopté par le groupe au détriment de la méthode standard du ratio de liquidité réglementaire à 1 mois. Le modèle interne après validation par la Commission bancaire permettra une gestion plus dynamique de la liquidité.

4/ Exposition

Au 31/12/2009, le Coefficient de Liquidité à un mois de la Caisse régionale Centre Loire est de 100,65 % contre 122 % un an auparavant.

Les actions apportées à la mesure de ce ratio réglementaire étaient la correction des tombées des billets des plafonds de refinancement accordés et la mise en place d'un accord de refinancement reçu de Crédit Agricole SA en cas de besoin de liquidité.

Durant 2009, Centre Loire a respecté les limites de déficit court terme auprès de Crédit Agricole SA. La Caisse régionale suit son déficit moyen long terme en attendant la finalisation des normes Groupe.

Cf. note 3.3 : (prêts et créances par durée résiduelle, dettes représentées par un titre par durée résiduelle).

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I - Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité de Contrôle Interne), rôles des responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole SA et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des Risques Opérationnels) ;
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise

en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;

- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II - Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un comité réuni trimestriellement dont la présidence est assurée par le Directeur général adjoint de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Les GIE et autres filiales sont dotés de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance, le déploiement d'un dispositif au sein des autres filiales entrant dans le périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale.

III - Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des

expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement). Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe. Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole SA afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée aux filiales de la Caisse régionale. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toutes entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

IV - Exposition

	Fraude interne		Fraude externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits / et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus	
	Nb I	MB	Nb I	MB	N I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB
Coût du risque opérationnel : tous domaines			667	- 855	1	- 67	36	- 1 895	77	- 56	15	- 18	2 367	- 1 034
Coût du risque opérationnel frontière : tous domaines							4	- 56					2 882	- 3 580

Encours exprimés en milliers d'euros.

Le tableau est issu de la collecte des risques opérationnels ayant eu une conséquence financière (probable ou avérée) pour la Caisse régionale. Selon le type de risque, la conséquence financière est affectée à une catégorie de Bâle II (fraude interne, fraude externe...).

Les risques opérationnels frontière sont les risques déjà intégrés dans le risque crédit.

Les expositions les plus significatives sur le risque opérationnel sont sur la fraude externe, les relations clientèle, produits et pratiques commerciales (ex. : défaut de conseil) et enfin le traitement des opérations et la gestion des processus (ex. : erreur de saisie).

V - Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur, à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Centre Loire s'est donné les moyens nécessaires pour assurer ses obligations en matière de conformité et de déontologie. Ainsi, un service Conformité, Déontologie et Sécurité financière est spécialement dédié à ce domaine.

Le responsable de la conformité dispose d'un droit de regard et d'investigation important pour mener à bien sa mission. Il peut, le cas échéant, solliciter une mission d'audit. Il est membre de plusieurs instances qui traitent des aspects de conformité et de déontologie (Comité de conformité, d'audit et des comptes, de contrôle interne...).

Au cours de l'année 2009, la Caisse régionale a poursuivi la mise en place de son dispositif de prévention et de contrôle des risques de non-conformité.

Les dispositifs de suivi de la mise en œuvre de la Directive MIF (Marchés d'Instruments Financiers) et de la mise à jour des dossiers clients ont été renforcés avec en particulier un suivi par point de vente. En effet, le niveau de conformité sur ces deux domaines était en retrait par rapport aux exigences réglementaires.

À fin 2009, le taux de qualification de nos clients est de 65,9 % et le taux de mise à jour des dossiers clients est de 41 %. Ces actions seront poursuivies en 2010.

Par ailleurs, au début du 2^e trimestre, la Caisse régionale a mis en place, un nouvel outil : "Vente Personnalisée". Celui-ci permet, sur la base de la connaissance du client, de son profil, de ses besoins, de proposer les produits parfaitement en adéquation avec le besoin du client et son niveau d'expérience et de connaissance des produits et des marchés.

Le plan de contrôle réalisé par le service Conformité a été renforcé. Ce plan comprend maintenant 34 points de contrôle. Les résultats des contrôles sont transmis chaque mois au service Contrôle Central des Risques, chargé de l'exploitation de ces données.

S'agissant des transactions personnelles, nous avons revu le périmètre des personnes "initiés permanents" et "personnes sensibles". Nous avons pour ce faire, suivi les recommandations de Crédit Agricole SA.

Concernant la CNIL, une analyse des procédures actuellement en vigueur a été engagée afin de proposer, le cas échéant, des améliorations et optimisations. Ce travail sera finalisé en 2010.

Enfin, l'AMF a mené une mission d'audit en juillet 2008. À l'issu du rapport et des réponses données, la Caisse régionale a mis en place un plan d'actions sur l'année 2009.

À fin 2009, ce plan est réalisé à 87 %.

Pour l'année 2010, les axes de travail majeurs ont été définis comme suit :

- terminer la qualification de nos clients et suivre le taux d'utilisation de l'outil "Vente personnalisée" dans le cadre de la mise en œuvre de la MIF,
- accompagner le réseau dans la conformité des dossiers clients,
- terminer l'analyse des procédures CNIL et mise en place d'un plan d'actions,
- accompagner la mise en œuvre de la certification professionnelle des conseillers, revoir le processus de validation des nouvelles activités et nouveaux produits.

4. Évolution des filiales et des participations

ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2009

Versement du dividende Rue La Boétie : dans le cadre de l'option de paiement en actions du dividende de Crédit Agricole SA, la SAS Rue La Boétie a perçu en juin 2009 un dividende de 548,8 M€ payé en actions CA.sa. Pour permettre la comptabilisation par les Caisses régionales d'un produit équivalent à ce dividende sur le 1^{er} semestre, la SAS Rue La Boétie a versé un acompte sur dividende en numéraire "financé" par la mise en place simultanée d'une avance des Caisses régionales. Cette avance a ensuite été capitalisée début juillet.

En juin 2009, Centre Loire a ainsi versé une avance de 15,75 M€ et perçu un dividende en numéraire de 15,3 M€. En juillet, Centre Loire a reçu 1 280 930 titres SAS Rue La Boétie par capitalisation des avances.

Dissolution de la SAS SACAM : créée en 1962, SACAM est une SAS coopérative constituée entre les Caisses régionales (ainsi que FNCA et CAMCA) qui exerce une activité de holding de participations et une activité de conseil fiscal et social individualisé aux CR. Mais, compte tenu de son statut coopératif, SACAM ne peut pas, en l'état, redistribuer ces liquidités aux CR.

Afin de répondre à cette problématique mais aussi dans un souci de simplification de la gestion au sein d'une même entité des activités d'investissements et de gestion, la solution retenue combine 2 opérations : apport du portefeuille de participations de SACAM à une autre holding fédérale, SACAM Participations, suivi d'une dissolution de SACAM.

Centre Loire a ainsi perçu 15 694 actions SAS SACAM, soit 235 410 € au titre du remboursement du capital social et, au titre de l'actif net subsistant après extinction du passif, 172 575 actions SACAM Participations de nominal 11,59 euros sans contrepartie (soit un montant de 2 000 114,25 €) plus 2 691 571,41 € de règlement en numéraire.

Prise de participation au capital de la SAS SACAM Avenir : dans le cadre de la mise en place de la Banque en Ligne (BforBank), une structure de holding dédiée aux Caisses régionale, la SAS SACAM Avenir, a été créée. Celle-ci détient 95 % du capital de la banque en ligne, les 5 % restants étant détenus par CA.sa. Centre Loire a souscrit à hauteur de 2,25 % au capital de la SAS Avenir, soit 1 991 520 €.

Appel d'une fraction non libérée du capital de la SACAM International : la SACAM International a procédé en avril 2009 à un quatrième appel sur la fraction de capital non libérée afin de souscrire à l'augmentation de capital de Emporiki Bank en Grèce. Dans ce cadre, Centre Loire a versé

674 765 € portant le montant libéré à 24 741 367 € pour un engagement total de 28 115 190 €.

GIE Morgane Bail : suite à l'exercice de l'option d'achat de l'avion le 31 décembre 2007, la clause de maintien de rentabilité de l'opération pour les membres du GIE a été activée. Elle prévoit que si la rentabilité réelle de l'opération pour les membres est inférieure à 90 % de la rentabilité attendue, Airbus devra indemniser les membres du GIE afin de rétablir la rentabilité attendue. Au titre de cette clause, Airbus a indemnisé le GIE Morgane Bail à hauteur de 3 582 728 € dont 358 272,80 € pour Centre Loire (quote-part de 10 %).

La participation dans **Matenin SA** a fait l'objet d'un passage à perte en mars 2009. Le montant investi par Centre Loire dans le capital de la société représentait 183 k€, provisionnés à 100 %.

La société en participation **Ariane 3** (filiale malte-rie) a procédé à un remboursement d'avances de 933 340 € et versé 268 038 € au titre de la quote-part de résultat.

Un complément de provision de 1,6 M€ a été enregistré pour la **SAS Centre Loire Immobilier**, ce qui porte la provision à 4,4 M€.

Le capital de la **SAS Centre Loire Expansion** a été porté à 9 M€ suite à la libération de 3 M€ en mars 2009. Une provision de 0,8 M€ a été passée sur la participation dans la **SAS Centre Loire Investissement** suite à la baisse de l'actif net au 31/12/2008.

5. Le CCI

La Caisse régionale Centre Loire a procédé en 2009 au rachat puis à l'annulation de l'ensemble des CCI Centre Loire en circulation.

Depuis plusieurs années, le CCI Centre Loire présentait une liquidité très faible ; son cours n'était plus représentatif de la valeur réelle de l'entreprise ; suscitant de nombreuses interrogations de la part de nos clients porteurs qui se retrouvaient en situation de moins-value. Cette opération, proposée par le Conseil d'administration, constituait une occasion de sortir du système boursier, de renforcer la dimension mutualiste du Crédit Agricole Centre Loire tout en proposant une sortie à nos porteurs dans des conditions financières favorables. Le rachat, au prix de 58 euros de l'intégralité des CCI, a été approuvé

par l'Assemblée générale des sociétaires et l'Assemblée spéciale des porteurs de CCI le 26 octobre 2009.

Le Conseil d'administration du 20 novembre 2009 a mis en œuvre la décision qui s'est traduite par une réduction des capitaux propres de 164,5 millions d'euros.

La réduction de capital a été de 11,4 millions d'euros, les primes d'émission ont été réduites de 52,8 millions d'euros et les autres réserves de 100,3 millions d'euros.

Crédit Agricole SA qui détenait 25 % des titres de capital de la Caisse régionale Centre Loire avant le rachat des CCI s'est trouvé relégué aussi, afin d'assurer la neutralité de l'opération et le strict maintien

des droits de Crédit Agricole SA dans les capitaux propres de Centre Loire, une augmentation de capital par émission de 676 600 parts sociales de nominal 4 euros souscrites par les Caisses locales a été réalisé.

Au 31 décembre 2009, à l'issue de l'ensemble de ces opérations, le capital social s'élève à 56 118 512 €

Parts sociales : 10 140 192 parts de nominal de 4 euros soit, 40 560 768 €.

Certificats coopératifs d'associés : 3 889 436 CCA de nominal de 4 euros soit, 15 557 744 €.

Il sera proposé à l'Assemblée générale de servir un intérêt de 3,50 % aux parts sociales et un dividende de 1,44 € aux CCA.

6. Perspectives

Après la crise financière de 2008, en 2009 la crise a touché le reste de l'économie et un grand nombre d'acteurs économiques de la région.

Dans ce contexte, Centre Loire a pu assurer sa forte responsabilité sociale en se montrant présente aux côtés de ses clients et sociétaires, en les aidant à surmonter les difficultés. Ses valeurs mutualistes de proximité, de responsabilité et de solidarité se sont illustrées au quotidien.

En 2010, en s'appuyant sur le fort engagement de ses salariés et administrateurs dans son projet d'en-


treprise C@p 2011, Centre Loire entend jouer pleinement son rôle au service du développement de ses territoires et renforcer sa présence aux côtés de ses clients : le lancement de sa banque privée pour répondre aux attentes spécifiques d'une partie de sa clientèle, le développement d'une filière multi-canal pour plus de contacts clients par les canaux directs de communication en sont quelques exemples.

Centre Loire entend également renforcer sa dimension mutualiste en élargissant significativement son sociétariat ; le lancement de la carte sociétaire, carte

de paiement avec avantages sociétaires, sera une action majeure de 2010.

Être présent là où le souhaitent les clients, leur proposer des produits sûrs, leur offrir des perspectives individuelles et collectives, réussir le pari d'accompagner l'emploi et le développement économique constituent les principaux objectifs auxquels s'attellera, avec une farouche conviction, l'entreprise tout entière.

DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES



J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

**Le Directeur général,
Pierre DERAJINSKI**



Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire. Société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 8 allée des Collèges - 18920 Bourges Cedex 9 - 398 824 714 RCS Bourges.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2009

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire en date du 12 février 2010 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 30 mars 2010.

Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	4.1	510 088	557 523
Intérêts et charges assimilés	4.1	300 415	383 498
Commissions (produits)	4.2	193 086	158 286
Commissions (charges)	4.2	34 671	23 333
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	404	- 1 945
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	22 085	30 679
Produits des autres activités	4.5	1 541	35 208
Charges des autres activités	4.5	2 617	1 841
Produit net bancaire		389 501	371 079
Charges générales d'exploitation	4.6	197 208	199 978
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	10 779	10 652
Résultat brut d'exploitation		181 514	160 449
Coût du risque	4.8	- 54 252	- 70 910
Résultat d'exploitation		127 262	89 539
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	- 126	275
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		127 136	89 814
Impôts sur les bénéfices	4.10	- 29 351	21 968
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		97 785	67 846
Intérêts minoritaires			
Résultat net – part du Groupe		97 785	67 846

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Écarts de conversion			
Actifs disponibles à la vente		148 258	(415 067)
Instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		148 258	(415 067)
Quote-part gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence ⁽¹⁾		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	148 258	(415 067)
Résultat net part du Groupe		97 785	67 846
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe		246 043	(347 221)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		246 043	(347 221)

Les montants sont présentés net d'impôts.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole SA. Les opérations sur les titres SAS Rue La Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre

les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue La Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue La Boétie, prévues par la convention de liquidité, reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de Bourse des titres Crédit Agricole SA. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses régionales et de Crédit Agricole SA le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

En conséquence, la juste valeur des titres SAS Rue La Boétie détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'est trouvée augmentée de 152 986 k€ et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente - net d'impôt - de 152 986 k€.

Bilan actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, banques centrales	6.1	50 222	51 132
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	41 989	22 221
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	25 695	35 530
Actifs financiers disponibles à la vente	6.3 - 6.5	972 246	942 110
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1 - 3.3 - 6.4 - 6.5	445 677	310 775
Prêts et créances sur la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.4 - 6.5	10 542 211	10 359 597
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 959	5 997
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7	153 150	155 927
Actifs d'impôts courants et différés ⁽¹⁾	6.9	59 999	51 136
Comptes de régularisation et actifs divers	6.10	123 667	137 781
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.11	167	190
Immobilisations corporelles	6.12	47 405	46 937
Immobilisations incorporelles	6.12	1 908	1 878
Écarts d'acquisition			
Total de l'actif		12 471 295	12 121 211

⁽¹⁾ Au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 0 k€ et actifs d'impôts différés pour 51 136 k€.

Bilan passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	18 847	14 413
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	10 030	8 189
Dettes envers les établissements de crédit	3.3 - 6.6	7 732 481	7 547 061
Dettes envers la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.6	3 015 834	2 875 766
Dettes représentées par un titre	3.2 - 3.3 - 6.8	27 784	128 249
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		17 648	21 418
Passifs d'impôts courants et différés ⁽¹⁾	6.9	13 506	3 629
Comptes de régularisation et passifs divers	6.10	152 344	136 845
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.13	54 245	53 419
Dettes subordonnées	3.2 - 3.3 - 6.8	33 225	33 225
Total dettes		11 075 944	10 822 214
Capitaux propres			
Capitaux propres / part du Groupe		1 395 349	1 298 995
Capital et réserves liées		445 252	476 510
Réserves consolidées		838 165	888 750
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		14 147	-134 111
Résultat de l'exercice		97 785	67 846
Intérêts minoritaires		2	2
Total capitaux propres		1 395 351	1 298 997
Total du passif		12 471 295	12 121 211

⁽¹⁾ Au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : passifs d'impôts courants pour 3 629 k€ et passifs d'impôts différés pour 0 k€.

Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽³⁾	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	208 280	254 541	- 146	906 784	280 956	0	1 650 415	0	1 650 415
Augmentation de capital	13 928						13 928	2	13 930
Variation des titres auto-détenus			- 94				- 94		- 94
Dividendes versés en 2008				- 18 028			- 18 028		- 18 028
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock-options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	13 928	0	- 94	- 18 028	0	0	- 4 194	2	- 4 192
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	- 415 067	0	- 415 067	0	- 415 067
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2008				0		67 846	67 846		67 846
Autres variations				- 5			- 5		- 5
Capitaux propres au 31 décembre 2008	222 208	254 542	- 240	888 750	- 134 111	67 846	1 298 995	2	1 298 997
Affectation du résultat 2008				67 846		- 67 846	0		0
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	222 208	254 542	- 240	956 596	- 134 111	0	1 298 995	2	1 298 997
Augmentation de capital	21 332	- 52 788		- 100 308			-131 764		- 131 764
Variation des titres auto-détenus			198	0			198		198
Dividendes versés en 2009				- 18 149			- 18 149		- 18 149
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock-options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	21 332	- 52 788	198	- 118 457	0	0	- 149 715	0	- 149 715
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽²⁾	0	0	0	0	148 258	0	148 258	0	148 258
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2009				0		97 785	97 785		97 785
Autres variations				26			26		26
Capitaux propres au 31 décembre 2009	243 540	201 754	- 42	838 165	14 147	97 785	1 395 349	2	1 395 351

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) Dont une augmentation de 152 986 k€ des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres liée à l'augmentation de la juste valeur des titres SAS Rue La Boétie dans le cadre de la modification des modalités de valorisation du titre SAS Rue La Boétie telle que décrite sous le tableau du "résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres".

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de

consolidation. Les primes et réserves consolidées liées au capital baissent de 52 788 milliers d'euros et le capital et réserves consolidées part du Groupe de 118 457 milliers d'euros. Ces baisses sont liées

au rachat des Certificats Coopératifs d'Investissement par la Caisse régionale Centre Loire.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale Centre Loire, en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros	2009	2008
Résultat avant impôts	129 136	96 666
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	10 805	10 677
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	56 257	71 786
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat net des activités d'investissement	659	- 928
Résultat net des activités de financement	1 843	1 171
Autres mouvements	- 17 880	4 596
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	51 684	87 302
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	56 442	1 223 126
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 95 486	- 774 366
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	35 322	- 9 698
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	28 113	- 14 955
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	- 31 349	- 24 067
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 6 958	400 040
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle^(a)	173 862	584 008
Flux liés aux participations⁽¹⁾	- 19 058	- 127 316
Flux liés aux filiales	5 174	- 69 269
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 15 021	- 10 840
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement^(b)	- 28 905	- 207 425
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires⁽²⁾	- 147 205	- 4 109
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	- 1 843	22 050
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement^(c)	- 149 048	17 941
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie^(d)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie^(a + b + c + d)	- 4 091	394 524
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	162 675	- 231 849
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	50 977	42 853
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	111 698	- 274 702
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	158 584	162 675
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	50 174	50 977
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	108 410	111 698
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	- 4 091	394 524

* Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

⁽¹⁾ Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2009, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale Centre Loire s'élève à - 19 058 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- acquisitions de participations : - 3 380 milliers d'euros,

- souscription en capital : - 16 689 milliers d'euros,

- cessions de participations : 1 544 milliers d'euros,

- moins-values de cession de participation : - 533 milliers d'euros.

⁽²⁾ Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :

- le paiement des intérêts aux parts sociales, des dividendes sur CCL, des dividendes sur CCA, versés par la Caisse régionale Centre Loire à ses actionnaires, à hauteur de 18 149 milliers d'euros pour l'année 2009,

- le remboursement des CCL aux porteurs pour un montant de 164 519 milliers d'euros.

Cadre général

> Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable créée le 1^{er} janvier 1995, régie par le livre V du Code Monétaire et Financier, livre V du Code rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire 92 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et, le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire. Son siège social est situé au 8 allée des Collèges, 18920 Bourges Cedex 9.

Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société de courtage d'assurances. Au 31 décembre 2009, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,16 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,40 %. Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 10 300 864 actions propres, soit 0,44 % du capital. Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 27,7 % de la Caisse régionale au travers de la détention globale des Certificats Coopératifs d'Associés.

> Relations internes au Crédit Agricole

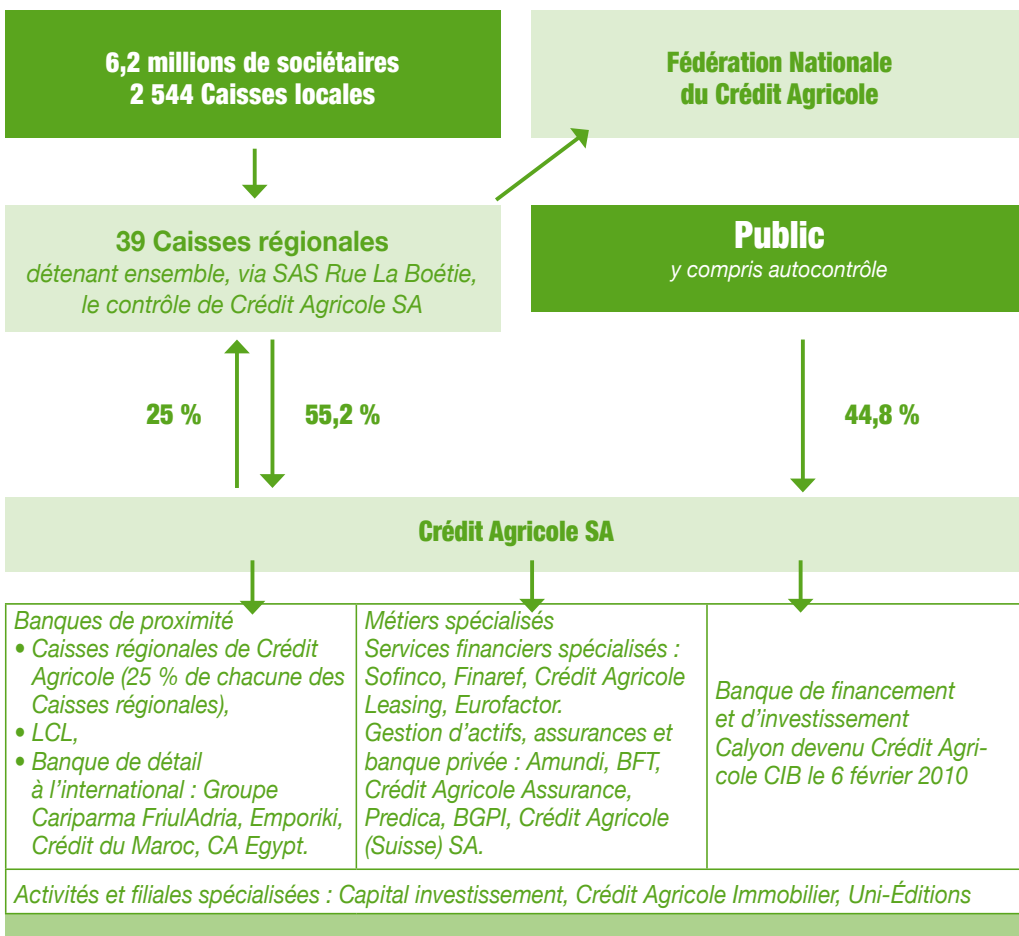
Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

● Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit".

> Organigramme simplifié du Crédit Agricole



Au 31 décembre 2009.

* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohé-

sion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

● Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

● Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont

permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché. Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agri-

cole SA Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles. Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA. Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

● **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA, où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

● **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

● **Opérations en devises**

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

● **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

● **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ("FRBLS") destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453. En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

> **Autres relations internes**

Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à la Caisse régionale de Centre Loire sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe. Par principaux dirigeants, l'entité comprendra l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des membres du Comité de Direction

> **Les faits caractéristiques**

Second semestre 2009 : rachat des Certificats Coopératifs d'Investissement

Lors de la séance du 20 novembre 2009, le conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire a décidé de mettre en œuvre le rachat de la totalité des CCI Centre Loire en circulation, la réduction du capital social par annulation des CCI et la modification corrélative des statuts du Crédit Agricole Centre Loire.

Ces décisions font suite à l'approbation, par l'Assemblée générale extraordinaire des sociétaires et par les Assemblées spéciales des porteurs de CCI et du porteur de CCA tenues le 26 octobre 2009, de la modifications des contrats d'émission des CCI par l'introduction d'une clause de rachat de la totalité des CCI en circulation d'une part, et du rachat de la totalité des CCI Centre Loire au prix unitaire de 58 euros d'autre part. L'ensemble des projets de résolutions a ainsi été adopté à une large majorité, supérieure à 98 % des voix exprimées par les porteurs de CCI en assemblées spéciales avec un quorum de 72,3 % des droits de vote.

Le rachat a donc porté sur la totalité des CCI Centre Loire en circulation, déduction faite des 32 390 CCI détenus en propre par le CRCAM Centre Loire au 20 novembre 2009, soit 2 823 518 CCI rachetés pour un montant total de 163 764 044 euros.

La réduction du capital social par annulation des 2 855 908 CCI en circulation, d'une valeur nominale de 4 euros chacun, s'est élevée à 11 423 632 euros, le capital social d'un montant de 64 835 744 euros étant ainsi ramené à 53 412 112 euros.

Crédit Agricole SA qui détenait 25 % des titres de capital de la Caisse régionale Centre Loire avant le rachat des CCI s'est trouvé relué, aussi, afin d'assurer la neutralité de l'opération et le strict maintien des droits de Crédit Agricole SA dans les capitaux propres de Centre Loire, une augmentation de capital par émission de 676 600 parts sociales de nominal 4 euros souscrites par les Caisses locales a été réalisé. Au 31 décembre 2009, à l'issue de l'ensemble de ces opérations, le capital social s'élève à : 56 118 512 €. Parts sociales : 10 140 192 parts de nominal de 4 euros soit : 40 560 768 € Certificats coopératifs d'associés : 3 889 436 CCA de nominal de 4 euros : 15 557 744 €.

Notes annexes aux états financiers

Note 1 - Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 - Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans

sa version retenue par l'Union Européenne (version dite "carve out"), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application

est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle ;
- La 1^{re} application d'IFRS 8 a entraîné une modification dans l'information sectorielle présentée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire : désormais, l'entité présente une information sur le secteur opérationnel suivant : banque de proximité en France ;

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement, un état du "résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres" est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;
- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1^{er} juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839-2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

La Caisse régionale n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

1.2 - Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Caisse régionale Centre Loire utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n° 2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3 - Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

• Les instruments financiers évalués à la juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

Les participations non consolidées peuvent être évaluées au coût historique et non à la juste valeur si celle-ci ne peut pas être déterminée directement par référence à un marché actif, ni évaluée par la Caisse régionale Centre Loire selon d'autres méthodes de valorisation. Ces titres, listés dans la note 2 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

• **Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs**

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

• **Les dépréciations durables de titres disponibles à la vente**

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme,...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 2 ans.

• **Les dépréciations des créances irrécouvrables**

La valeur des postes "Prêts et créances" est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non-recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sains est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

• **Les provisions**

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2009,

- les provisions épargne logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

• **Les actifs d'impôt différé.**

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instrument financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification, soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

• **Classification des titres à l'actif**

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale Centre Loire.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale Centre Loire a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale Centre Loire a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

• Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale Centre Loire utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale Centre Loire prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme. Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

• Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole SA enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Titres détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "Actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "Prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

La Caisse régionale Centre Loire n'a pas opéré, en 2009, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

• Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Concernant Crédit Agricole Centre Loire, la prise en compte de l'étalement dans le temps des coûts et produits de transaction au sein du taux d'intérêt effectif n'a pas été réalisée car elle n'est pas jugée comme ayant un impact significatif sur le résultat.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "Prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse régionale Centre Loire distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse régionale Centre Loire constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale Centre Loire a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

Dépréciations sur encours en souffrance

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse régionale Centre Loire détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

Autres dépréciations sur base collective

La Caisse régionale Centre Loire a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques sectoriels (dont l'activité agricole).

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, la Caisse régionale Centre Loire accorde des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, la Caisse régionale Centre Loire perçoit de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables,
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides,
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2 et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

• Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole SA en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.13.

• Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• La comptabilité de couverture

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre Loire utilise uniquement la couverture de juste valeur. La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole SA privilégie une documentation de couverture en

juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite "carve out").

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait dans le cadre d'une couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

• Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

• Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tel que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transac-

tions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale Centre Loire retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes, et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "actifs financiers disponibles à la vente" car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

• Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur.

Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

• Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale Centre Loire compense un actif et un passif financier et présente un solde net si, et seulement si, il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

• Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette. Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

• Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale Centre Loire identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse régionale Centre Loire a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement souscrits par les clients de la Caisse régionale et collectés pour le compte de Crédit Agricole SA. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.13.

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi

• Engagement en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière / régimes à prestations définies

La Caisse régionale Centre Loire détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale Centre Loire n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les

écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse régionale Centre Loire a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le montant des engagements de la Caisse régionale Centre Loire vis-à-vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux, en ce qui concerne les indemnités et allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires et la retraite chapeau sont pris en charge par Predica dans un contrat d'assurance. Par ailleurs, un contrat souscrit auprès d'Axa (prestations définies au sens de l'article 39 du CGI) permet de couvrir les engagements de retraite de certains salariés de la Caisse régionale issus de la fusion entre les Caisses régionales du Loiret, du Cher et de la Nièvre survenue en 1995.

• Plans de retraite / régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que la Caisse régionale Centre Loire applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'inces-

sibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2009.

Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réali-

sation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporaires imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le Groupe Crédit Agricole SA La Caisse régionale Centre Loire applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale Centre Loire. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement	
Second œuvre	8 à 12 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

Les éléments dont dispose la Caisse régionale Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue ;
 - c) les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance ne sont comptabilisées que pour autant que l'ensemble des conditions suivantes soit respecté :
 - le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

1.4 - Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale Centre Loire et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale Centre Loire dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale Centre Loire détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

• Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des Groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office national du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole SA, dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole SA, les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Centre Loire, représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Centre Loire et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

• Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale Centre Loire détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale Centre Loire détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de Direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale Centre Loire est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

• Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte, la Caisse régionale Centre Loire consolide, depuis le 1^{er} janvier 2008, son fonds dédié Centre Loire Diversifié.

• Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit par nature, soit sur option.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale Centre Loire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Centre Loire,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Centre Loire,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif

de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs. L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé. Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

Note 2 - Périmètre de consolidation

La Caisse locale Bourges Nord a été créée et intégrée au périmètre de consolidation de la Caisse régionale Centre Loire sur le premier trimestre 2009 par intégration globale.

Les comptes consolidés incluent les 92 Caisses locales affiliées à la Caisse régionale Centre Loire et le fonds dédié Centre Loire diversifié.

Celui-ci est détenu à 99,99 % par la Caisse régionale Centre Loire et est consolidé depuis le 01/01/08.

Il est consolidable de plein droit, par intégration globale, en application du CRC 99-07.

Liste des Caisses locales

Caisse	Adresse	Code postal	Ville
Argent-sur-Sauldre	27, avenue Nationale	18410	Argent-sur-Sauldre
Artenay	22, rue d'Orléans	45410	Artenay
Aubigny-sur-Nère	13, rue Cambournac	18700	Aubigny-sur-Nère
Baugy	14, rue Saint-Martin	18800	Baugy
Beaugency	26, place du Martroi	45190	Beaugency
Beaune-la-Rolande	12 bis, Mail Est	45340	Beaune-la-Rolande
Bellegarde	5, rue Demersay	45270	Bellegarde
Bourges Littré	18, rue Littré - BP 187	18000	Bourges
Bourges Marronniers	1, rue des Hémerettes	18000	Bourges
Bourges Nord	38-40, rue de Turly	18000	Bourges
Briare - Bonny	8, place de la République	45250	Briare
Brinon-sur-Beuvron	Place du Bourg	58420	Brinon-sur-Beuvron
Château-Chinon	10 bis, route de Nevers	58120	Château-Chinon
Châteaumeillant	11, place Saint-Blaise	18370	Châteaumeillant
Châteauneuf - St-Benoît	10, rue de la Vrillière	45110	Châteauneuf-sur-Loire
Châteauneuf-sur-Cher	Grande Rue	18190	Châteauneuf-sur-Cher
Château-Renard	Place du Château	45220	Château-Renard
Châtillon-Coligny	7, place Montmorency-Luxembourg	45230	Chatillon-Coligny
Châtillon-en-Bazois	Rue du Docteur Duret	58110	Châtillon-en-Bazois
Châtillon-sur-Loire	1, place des Victoires	45360	Châtillon-sur-Loire
Clamecy	Avenue de la République	58500	Clamecy
Cléry-St-André	144, rue du Maréchal Foch	45370	Cléry-St-André
Corbigny	13, avenue Saint-Jean	58800	Corbigny
Cosne-sur-Loire	15, square Gambon	58200	Cosne-Cours-sur-Loire
Courtenay	Place Honoré Combe	45320	Courtenay
Culan	Place du Champ de foire	18270	Culan
Decize	17, quai de Loire	58300	Decize
Donzy	Boulevard d'Osmond	58220	Donzy
Dun-sur-Auron	1, place Gustave Vinadelle	18130	Dun-sur-Auron
Entrains-sur-Nohain	Place du Puits de fer	58410	Entrains-sur-Nohain
Entre Loire et Nièvre	72, avenue de Paris	58320	Pougues-les-Eaux
Fay-aux-Loges	41, rue Abbé Thomas	45450	Fay-aux-Loges
Ferrières-en-Gâtinais	16, Grande Rue	45210	Ferrières
Fleury - Saran	336, faubourg Bannier	45400	Fleury-les-Aubrais
Fours	7, route de Luzy	58250	Fours
Gien	28, avenue Maréchal Leclerc	45500	Gien
Gracay	Rue Félix Pyat	18310	Gracay
Henrichemont	Place Henri IV	18250	Henrichemont
Jargeau - Tigy	2, boulevard du Saumon	45150	Jargeau
La Charité-sur-Loire	Place du Général de Gaulle	58400	La Charité-sur-Loire
La Ferté-St-Aubin	53, avenue Maréchal Leclerc	45240	La Ferté St-Aubin
La Guerche-sur-l'Aubois	18-20, rue Henri Barbusse	18150	La Guerche-sur-l'Aubois
La Source - St-Cyr	Centre commercial 2002 - Place E. Renan	45100	Orléans
Le Châtelet-en-Berry	Grande Rue	18170	Le Châtelet
Léré	Grande Rue	18240	Léré
Les Aix-d'Angillon	Rue de la Liberté	18220	Les Aix-d'Angillon
Levet	Avenue Nationale	18340	Levet
Lignières	Avenue Jean Jaurès	18160	Lignières
Lormes	4, rue du Pont national	58140	Lormes
Lorris	3, rue Guillaume de Lorris	45260	Lorris

Luzy	Place du Champ de foire	58170	Luzy
Malesherbes	5, place du Martroi	45330	Malesherbes
Mehun - Lury	6-8, rue Agnès Sorel	18500	Mehun-sur-Yèvre
Meung-sur-Loire	46-48, rue du Général de Gaulle	45130	Meung-sur-Loire
Montargis	1, place Jules Ferry	45200	Montargis
Montsauche	Place de l'Ancienne Gare	58230	Montsauche-les-Settons
Moulins-Engilbert	4, rue des Fossés	58290	Moulins-Engilbert
Nérondes	Grande Rue	18350	Nérondes
Neuville-aux-Bois	Allée René Cassin	45170	Neuville-aux-Bois
Nevers	24, rue des Merciers	58000	Nevers
Olivet	516, rue Marcel Belot	45160	Olivet
Orléans Centre	23, rue Théophile Chollet	45000	Orléans
Orléans St-Marceau	98, avenue Dauphine	45100	Orléans
Ouroux-en-Morvan	Grande Rue	58230	Ouroux-en-Morvan
Outarville	3, rue Robine	45480	Outarville
Patay - Charsonville - Épiéds	13, place Jeanne d'Arc	45310	Patay
Pithiviers	35, Mail Ouest	45300	Pithiviers
Pouilly-sur-Loire	Place de la République	58150	Pouilly-sur-Loire
Prémery	Place du Champ de foire	58700	Prémery
Préveranges	Place du Marché	18370	Préveranges
Puiseaux	2, place de la République	45390	Puiseaux
Sancergues	Grande Rue	18140	Sancergues
Sancerre	4, route de Chavignol	18300	Sancerre
Sancoins	38-40, rue F. Duruisseau	18600	Sancoins
Sceaux-du-Gâtinais	18, avenue de la Libération	45490	Sceaux-du-Gâtinais
Sologne Nivernaise	Rue Théodore de Banville	58380	Dornes
St-Amand-en-Puisaye	Route de Cosne	58310	St-Amand-en-Puisaye
St-Amand-Montrond	25, rue Nationale - BP 63	18200	St-Amand-Montrond
St-Benin-d'Azy	Place du Champ de foire	58270	St-Benin-d'Azy
St-Doulchard	3, rue du Commerce	18230	St-Doulchard
S-Florent - Charost	Square Henri Barbusse	18400	St-Florent-sur-Cher
St-Jean-de-Braye - Chécy	30, rue de la Planche de pierre	45800	St-Jean-de-Braye
St-Jean-de-la-Ruelle - La Chapelle	86, rue Charles Beauhaire	45140	St-Jean-de-la-Ruelle
St-Jean-le-Blanc	Clos de l'Arche	45650	St-Jean-le-Blanc
St-Martin-d'Auxigny	Avenue de la République	18110	St-Martin-d'Auxigny
St-Pierre-le-Moutier	11, rue du 11 Novembre	58240	St-Pierre-le-Moutier
St-Saulge	Rue du Champ de foire	58330	St-Saulge
Sully-sur-Loire	23, rue du Grand Sully	45600	Sully-sur-Loire
Tannay	2, rue Émile Régnault	58190	Tannay
Vailly-sur-Sauldre	Grande Rue	18260	Vailly-sur-Sauldre
Varzy	Place du Marché	58210	Varzy
Vierzon	17, rue de la République	18100	Vierzon

Le fonds dédié Centre Loire diversifié

Il est géré par Caceis Fastnet – 1-3, place Valhubert - 73013 Paris

2.1 - Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs disponibles à la vente" sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

En milliers d'euros	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Participations dans des établissements de crédit	469 488		298 569	
La Boétie	469 488	2,87	298 569	2,87
Participations dans les entreprises liées	42 914		44 610	
Immo Centre Conseil	70	100,00	301	100,00
CACL Immobilier	605	100,00	2 792	100,00
Centre Loire Expansion	9 021	100,00	6 437	100,00
Inforcentre			1 080	99,80
CACL Investissement	29 218	100,00	30 000	100,00
CACL Promotion	4 000	100,00	4 000	100,00
Autres titres de participation	67 525		71 945	
Sacam Développement	25 251	3,16	24 829	3,16
Sacam International	27 665	3,12	33 045	3,12
Autres titres de participation	14 609		14 071	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés⁽¹⁾	579 927		415 124	

⁽¹⁾ Dont 963 milliers d'euros comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

La société Inforcentre a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine envers la Caisse régionale Centre Loire courant 2009.

Note 3 - Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est assurée par le Contrôle permanent qui est rattaché au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques. La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les États financiers.

3.1 - Risque de crédit

(cf. rapport de gestion chapitre 3.3)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe

également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	41 489	22 221
Instruments dérivés de couverture	25 695	35 530
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	875 814	922 043
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	17 143	91 277
Prêts et créances sur la clientèle	10 542 211	10 359 597
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	153 150	155 927
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	11 655 502	11 586 595
Engagements de financement donnés	1 553 161	1 616 019
Engagements de garantie financière donnés	411 258	426 760
Provisions - engagements par signature	9 977	13 591
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 974 396	2 056 370
Total exposition nette	13 629 898	13 642 965

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros	31/12/2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
Administrations centrales						0
Établissements de crédit	439 340					439 340
Institutions non-établissements de crédit	1 175 611	30 174	329	26 438	130	1 149 043
Grandes entreprises	2 118 764	35 966	33 534	34 728	33 534	2 050 502
Clientèle de détail	7 529 649	91 308	101 220	46 801	81 539	7 401 309
Total*	11 263 364	157 448	135 083	107 967	115 203	11 040 194
Créances rattachées nettes						64 585
Dépréciations sur base collective						116 891
Valeurs nettes au bilan						10 987 888

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 14 286 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31/12/2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
Administrations centrales						0
Établissements de crédit	308 021					308 021
Institutions non-établissements de crédit	1 008 238					1 008 238
Grandes entreprises	2 317 994	42 417	32 779	24 759	27 516	2 265 719
Clientèle de détail	7 290 859	74 905	102 584	51 455	85 381	7 154 023
Total*	10 925 112	117 322	135 363	76 214	112 897	10 736 001
Créances rattachées nettes						60 438
Dépréciations sur base collective						126 067
Valeurs nettes au bilan						10 670 372

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 211 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	70	
Institutions non-établissements de crédit	162 212	165 825
Grandes entreprises	470 749	543 852
Clientèle de détail	920 130	906 342
Total	1 553 161	1 616 019
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non-établissements de crédit	4 119	67 339
Grandes entreprises	307 431	234 217
Clientèle de détail	90 668	124 902
Total	402 218	426 458

Dettes envers la clientèle par agent économique

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Administrations centrales	25	1 976
Institutions non-établissements de crédit	4 906	3 873
Grandes entreprises	793 306	596 884
Clientèle de détail	2 200 506	2 258 247
Total	2 998 743	2 860 980
Dettes rattachées	17 091	14 786
Valeur au bilan	3 015 834	2 875 766

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

En milliers d'euros	31/12/2009					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2009	31/12/2009		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance								Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
Instruments de capitaux propres						1 698				
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	0		
Administrations centrales					0					
Établissements de crédit					0					
Institutions non-établissements de crédit					0					
Grandes entreprises					0					
Clientèle de détail					0					
Prêts et avances	264 144	3 360	425	0	267 929	69 367	116 891	0		
Administrations centrales					-					
Etablissements de crédit					-					
Institutions non-établissements de crédit	10 807	1 490			12 297	3 935				
Grandes entreprises	126 373	27			126 400	1 244	116 891			
Clientèle de détail	126 964	1 843	425		129 232	64 188				
Total	264 144	3 360	425	0	267 929	71 065	116 891	0		
Garanties non affectées										

En milliers d'euros	31/12/2008					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2008	31/12/2008		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance								Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
Instruments de capitaux propres						1 625				
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1 021	0	0		
Administrations centrales					0					
Établissements de crédit					0					
Institutions non-établissements de crédit					0					
Grandes entreprises					0	1 021				
Clientèle de détail					0					
Prêts et avances	284 659	1 436	0	0	286 095	62 497	126 067	0		
Administrations centrales					0					
Établissements de crédit					0					
Institutions non-établissements de crédit	38 006				38 006					
Grandes entreprises	133 842	796			134 638	21 963	42 739			
Clientèle de détail	112 811	640			113 451	40 534	83 328			
Total	284 659	1 436	0	0	286 095	65 143	126 067	0		
Garanties non affectées										

La valeur totale des garanties reçues au 31 décembre 2009 s'élève à 2 990 millions d'euros, dont 2 472 millions d'euros reçus de la clientèle, contre 2 649 millions d'euros au 31 décembre 2008, dont 2 161 millions d'euros reçus de la clientèle.

3.2 - Risque de marché

(cf. rapport de gestion chapitre 3.3)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat, ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un

instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,

- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

En milliers d'euros	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	9 042	15 008	1 645	25 695	35 530
. Swaps de taux d'intérêts				9 042	14 999	1 189	25 230	34 967
. Caps, floors collars					9	456	465	563
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	9 042	15 008	1 645	25 695	35 530

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

En milliers d'euros	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	15	8 639	1 376	10 030	8 189
. Swaps de taux d'intérêts				15	8 639	1 376	10 030	8 189
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	15	8 639	1 376	10 030	8 189

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

En milliers d'euros	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	342	18 012	323	18 677	14 280
. Swaps de taux d'intérêts				342	18 012	323	18 677	14 280
Autres instruments :	271	8 749	14 292	0	0	0	23 312	7 901
. Dérivés sur actions & indices boursiers	271	8 749	14 292				23 312	7 901
Valeurs nettes au bilan	271	8 749	14 292	342	18 012	323	41 989	22 181

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

En milliers d'euros	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	342	18 020	485	18 847	14 413
. Swaps de taux d'intérêts				342	18 020	485	18 847	14 413
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	342	18 020	485	18 847	14 413

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	1 876 178	1 779 706
. Swaps de taux d'intérêts	1 827 585	1 726 862
. Caps, floors collars	48 593	52 844
Instruments de devises et or :	14 714	4 848
. Options de change	14 714	4 848
Autres instruments :	78	92
. Dérivés sur produits de base	78	92
Sous-total	1 890 970	1 784 646
. Opérations de change à terme	37 012	64 569
Total	1 927 982	1 849 215

Risque de taux

(cf. rapport de gestion chapitre 3.3)

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

Le montant des dettes subordonnées s'élève à 32 500 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 32 500 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Elles se décomposent ainsi :

- 10 000 k€ au taux fixe de 4,491 % à échéance décembre 2016,
- 22 500 k€ au taux fixe de 6,195 % à échéance juin 2018.

Ces dettes subordonnées ont été émises en euros.

Risque de change

La Caisse régionale Centre Loire n'est pas exposée de façon significative à ce risque du fait du caractère peu significatif des opérations en devises.

Risque de prix

La Caisse régionale Centre Loire n'est pas exposée de façon significative à ce risque.

3.3 - Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion chapitre 3.3)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements finan-

ciers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse régionale Centre Loire en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	273 970	116 244	1 248	47 878	439 340
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 489 778	1 456 792	3 304 817	4 572 637	10 824 024
Total	1 763 748	1 573 036	3 306 065	4 620 515	11 263 364
Créances rattachées					94 282
Dépréciations					369 758
Valeurs nettes au bilan					10 987 888

En milliers d'euros	31/12/2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	241 707	27 297	1 139	37 878	308 021
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 687 038	1 306 274	3 057 708	4 566 071	10 617 091
Total	1 928 745	1 333 571	3 058 847	4 603 949	10 925 112
Créances rattachées					90 475
Dépréciations					345 215
Valeurs nettes au bilan					10 670 372

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

En milliers d'euros	31/12/2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers la clientèle	2 285 502	53 129	333 777	326 335	2 998 743
Total	3 324 535	1 933 958	2 855 448	2 603 221	10 717 162
Dettes rattachées					31 153
Valeur au bilan					10 748 315

En milliers d'euros	31/12/2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers la clientèle	2 497 353	118 431	184 846	60 350	2 860 980
Total	3 994 655	1 568 497	2 497 681	2 327 517	10 388 350
Dettes rattachées					34 477
Valeur au bilan					10 422 827

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

En milliers d'euros	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Titres de créances négociables :	12 050	0	15 502	0	27 552
. Émis en France	12 050		15 502		27 552
Total	12 050	0	15 502	0	27 552
Dettes rattachées					232
Valeur au bilan					27 784
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée				32 500	32 500
Total	0	0	0	32 500	32 500
Dettes rattachées					725
Valeur au bilan					33 225

En milliers d'euros	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Titres de créances négociables :	83 542	40 606	2 350	0	126 498
. Émis en France	83 542	40 606	2 350		126 498
Total	83 542	40 606	2 350	0	126 498
Dettes rattachées					1 751
Valeur au bilan					128 249
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée				32 500	32 500
Total	0	0	0	32 500	32 500
Dettes rattachées					725
Valeur au bilan					33 225

3.4 - Couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion chapitre 3.3)

Les Instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. La Caisse régionale Centre Loire utilise uniquement la couverture de juste valeur.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Instruments dérivés de couverture

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur marché		Montant notionnel	Valeur marché		Montant notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	25 695	10 030	1 165 043	35 530	8 189	1 079 343
Taux d'intérêt	25 695	10 030	1 164 965	35 530	8 189	1 079 251
Matières premières			78			92
Total instruments dérivés de couverture	25 695	10 030	1 165 043	35 530	8 189	1 079 343

3.5 - Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion chapitre 3.3)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 - Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union Européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et, en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", la Caisse régionale Centre Loire est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale Centre Loire est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale Crédit Centre Loire a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,

- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Fonds propres de base (tier 1)	786 792	813 212
Fonds propres complémentaires (tier 2)		32 500
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (si concerné)		
Total des fonds propres prudentiels	786 792	845 712

En application de la réglementation, la Caisse régionale Centre Loire doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2009 comme en 2008, la Caisse régionale Centre Loire a répondu à ces exigences réglementaires.

Note 4 - Notes relatives au compte de résultat

4.1 - Produits et charges d'intérêts

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 104	6 570
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 694	13 798
Sur opérations avec la clientèle	444 385	471 092
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 741	2 206
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 485	5 937
Intérêts courus et échus des instruments de couverture ⁽³⁾	32 159	56 215
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés	520	1 705
Produits d'intérêts⁽¹⁾⁽²⁾	510 088	557 523
Sur opérations avec les établissements de crédit		5
Sur opérations internes au Crédit Agricole	243 269	287 065
Sur opérations avec la clientèle	34 034	34 679
Actifs financiers disponibles à la vente		533
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	1 900	8 387
Sur dettes subordonnées	1 843	1 171
Intérêts courus et échus des instruments de couverture ⁽³⁾	19 369	51 576
Sur opérations de location-financement		
Pertes sur cessions des instruments de couverture de flux de trésorerie		82
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	300 415	383 498

⁽¹⁾ Dont 12 568 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2009 contre 12 703 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

⁽²⁾ Dont 7 620 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'État au 31 décembre 2009 (5 295 milliers d'euros au titre des prêts à taux zéro et 2 325 milliers d'euros au titre des prêts agricoles) contre 6 784 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

4.2 - Commissions nettes

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	261	229	32	845	758	87
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 227	24 339	888	22 308	12 858	9 450
Sur opérations avec la clientèle	47 986	1 285	46 701	48 462	608	47 854
Sur opérations sur titres ⁽¹⁾		50	- 50			0
Sur opérations de change	128		128	135	1	134
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan ⁽¹⁾	5 996	949	5 047	6 852	1 179	5 673
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers ⁽²⁾⁽³⁾	109 831	7 782	102 049	60 388	7 735	52 653
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues ⁽²⁾	3 657	37	3 620	19 296	194	19 102
Produits nets des commissions	193 086	34 671	158 415	158 286	23 333	134 953

⁽¹⁾ Les commissions versées et reçues dans le cadre d'engagements sur titres sont désormais rattachées aux "commissions sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan" et non plus aux "commissions sur opérations sur titres". Le montant net de ces commissions s'élève à 0 millier d'euro en 2009 et à 0 millier d'euro en 2008.

⁽²⁾ Certaines commissions de prestations de services financiers, jusque-là affectées à la rubrique "commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues", ont été réaffectées à la rubrique "commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 18 575 milliers d'euros en 2009 et à 16 240 milliers d'euros en 2008.

⁽³⁾ Les commissions d'assurance jusque-là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" de la rubrique "produits et charges nets des autres activités" (note 4.5) ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 34 090 milliers d'euros en 2009 et à 33 563 milliers d'euros en 2008.

4.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature ⁽¹⁾	17	- 2 243
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	387	281
Résultat de la comptabilité de couverture ⁽¹⁾		17
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	404	- 1 945

⁽¹⁾ Les charges et produits réalisés sur les instruments de couverture de portefeuilles de transaction, excepté s'il s'agit de couverture de taux, sont désormais rattachés aux "plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature" et non plus au "résultat de couverture". Le montant net de ces éléments s'élève à 0 millier d'euro en 2009 et à 0 millier d'euro en 2008.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	426	426	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	357	69	288
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) ⁽¹⁾⁽²⁾	69	357	- 288
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace ⁽¹⁾			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	4 509	4 509	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	3 673	836	2 837
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	836	3 673	- 2 837
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	4 935	4 935	0

⁽¹⁾ Les charges et produits réalisés sur les instruments de couverture de portefeuilles de transaction, excepté s'il s'agit de couverture de taux, sont désormais rattachés aux "plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature" (note 4.3) et non plus au "résultat de couverture". Le montant net de ces éléments s'élève à 0 millier d'euro en 2009 et à 0 millier d'euro en 2008.

⁽²⁾ Les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes "intérêts courus et échus des instruments de couvertures" de la rubrique "produits et charges d'intérêt" (note 4.1) alors que certains étaient présentés jusqu'ici en "résultat de couverture". Le montant net des éléments reclassés s'élève à 0 millier d'euro en 2009 et à 0 millier d'euro en 2008.

En milliers d'euros	31/12/2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	2 972	2 955	17
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		2 955	- 2 955
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) ⁽¹⁾	2 972		2 972
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace ⁽¹⁾			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	12 127	12 127	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	9 699	2 428	7 271
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	2 428	9 699	- 7 271
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	15 099	15 082	17

⁽¹⁾ Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

4.4 - Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus	21 553	34 486
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	532	-3 784
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)		23
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	22 085	30 679

* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement.

4.5 - Produits et charges nets des autres activités

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	- 26	- 25
Autres produits (charges) nets ⁽¹⁾	- 1 050	33 392
Produits (charges) des autres activités	- 1 076	33 367

⁽¹⁾ Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers" de la rubrique "commissions nettes" (note 4.2). Le montant net de ces commissions s'élève à 34 090 milliers d'euros en 2009 et à 33 563 milliers d'euros en 2008.

4.6 - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Charges de personnel	123 603	126 024
Impôts et taxes	5 992	6 520
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	67 613	67 434
Charges d'exploitation	197 208	199 978

Publicité des honoraires des commissaires aux comptes

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Centre Loire.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2009 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)	2009			2008
	Mazars	Orcom	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	80	80	160	155
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	10	11	21	0
Total	90	91	181	155

4.7 - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements	10 679	10 928
- immobilisations corporelles	10 555	10 501
- immobilisations incorporelles	124	427
Dotations aux dépréciations	100	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles	100	
Reprise sur dépréciations	0	- 276
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		- 276
Total	10 779	10 652

4.8 - Coût du risque

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 168 122	- 154 940
Prêts et créances	- 156 905	- 142 789
Autres actifs	- 263	- 78
Engagements par signature	- 5 477	- 8 282
Risques et charges	- 5 477	- 3 791
Reprises de provisions et de dépréciations	113 291	84 619
Prêts et créances	102 932	79 613
Comptes de régularisation et actifs divers	55	107
Engagements par signature	9 091	1 221
Risques et charges	1 213	3 678
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 54 831	- 70 321
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 506	- 417
Récupérations sur prêts et créances amortis	2 217	934
Décotes sur crédits restructurés	- 1 078	- 1 106
Autres pertes	- 54	
Coût du risque	- 54 252	- 70 910

4.9 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	- 126	275
Plus-values de cession	3	380
Moins-values de cession	- 129	- 105
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	- 126	275

4.10 - Impôts

Charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Charge d'impôt courant	35 332	30 971
Charge d'impôt différé	- 5 981	- 9 003
Charge d'impôt de la période	29 351	21 968

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2009

En milliers d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	127 136	34,43 %	43 773
Effet des différences permanentes			- 11 837
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			809
Effet de l'imposition à taux réduit			- 3 394
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectif d'impôt		23,09 %	29 351

Au 31/12/2008

En milliers d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	89 814	34,43 %	30 923
Effet des différences permanentes			- 9 125
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			4 105
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 590
Effet des autres éléments			- 2 345
Taux et charge effectif d'impôt		24,46 %	21 968

4.11 - Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

En milliers d'euros	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote-part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur		147 976		147 976	
Transfert en compte de résultat		282		282	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	148 258	0	148 258	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009⁽¹⁾	0	148 258	0	148 258	0
Variation de juste valeur		- 405 059		- 405 059	
Transfert en compte de résultat		- 10 008		- 10 008	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)	0	- 415 067	0	- 415 067	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008⁽¹⁾	0	- 415 067	0	- 415 067	0

⁽¹⁾ Les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Montant brut	151 728	(425 109)
Impôt	(3 470)	10 042
Total net	148 258	(415 067)

Note 5 - Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire comprend les particuliers, les agricul-

teurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la

consommation, offre de moyens de paiements. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance vie.

Note 6 - Notes relatives au bilan

6.1 - Caisse, banques centrales

En milliers d'euros	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	41 736		46 493	
Banques centrales	8 486		4 639	
Total en principal	50 222	0	51 132	0
Créances/Dettes rattachées				
Valeur au bilan	50 222	0	51 132	0

6.2 - Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41 989	22 221
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Valeur au bilan	41 989	22 221

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Titres détenus à des fins de transaction	0	40
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	40
* Titres non cotés		40
Instruments dérivés	41 989	22 181
Valeur au bilan	41 989	22 221

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18 847	14 413
Valeur au bilan	18 847	14 413

6.3 - Actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	296 850	508 265
* Titres cotés	72 297	3 309
* Titres non cotés	224 553	504 956
- Actions et autres titres à revenu variable	675 396	433 845
* Titres cotés	9	56
* Titres non cotés	675 387	433 789
Total des titres disponibles à la vente	972 246	942 110
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées		
Valeur au bilan⁽¹⁾	972 246	942 110

⁽¹⁾ Dont 963 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	296 850	9 571	0	508 265	12 405	2 322
Actions et autres titres à revenu variable	96 432	13 849	1 301	20 067	1 854	187
Titres de participation non consolidés	578 964	6 108	6 626	413 778	14 305	156 184
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	972 246	29 528	7 927	942 110	28 564	158 693
Impôts		7 834	380		4 811	829
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		21 694	7 547		23 753	157 864

6.4 - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	1 109	53 187
Prêts subordonnés	5 478	5 478
Titres non cotés sur un marché actif	10 000	31 600
Total	16 587	90 265
Créances rattachées	556	1 012
Valeur nette	17 143	91 277
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	169 415	87 437
Comptes et avances à terme	220 938	97 919
Prêts subordonnés	32 400	32 400
Total	422 753	217 756
Créances rattachées	5 781	1 742
Valeur nette	428 534	219 498
Valeur nette au bilan	445 677	310 775

Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	37 897	52 340
Autres concours à la clientèle	10 459 558	10 232 405
Prêts subordonnés	54 500	54 500
Titres non cotés sur un marché actif	3 731	3 731
Avances en comptes courants d'associés	155 497	150 713
Comptes ordinaires débiteurs	112 841	123 402
Total	10 824 024	10 617 091
Créances rattachées	87 945	87 721
Dépréciations	369 758	345 215
Valeur nette	10 542 211	10 359 597

Au cours de l'année 2009, la Caisse régionale Centre Loire a apporté 809 398 k€ de créances en garantie à Crédit Agricole SA dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement

de l'Économie Française (SFEF) contre 98 366 k€ en 2008. La Caisse régionale Centre Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

6.5 - Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2008	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/2009
Créances sur la clientèle	345 215	167 853	143 310	369 758
dont dépréciations collectives	102 164	4 709	9 342	97 531
Actifs disponibles à la vente	1 347		384	963
Autres actifs financiers	107	263	75	295
Total des dépréciations des actifs financiers	346 669	168 116	143 769	371 016

En milliers d'euros	31/12/2007	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/2008
Créances sur la clientèle	312 217	153 881	120 883	345 215
dont dépréciations collectives	94 103	17 353	9 292	102 164
Actifs disponibles à la vente	1 324	23		1 347
Autres actifs financiers	161	78	132	107
Total des dépréciations des actifs financiers	313 702	153 982	121 015	346 669

6.6 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts		
dont comptes ordinaires créditeurs	557	402
dont autres sommes dues	2	1
Sous-total	559	403
Total	559	403
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	61 557	28 524
Comptes et avances à terme	7 656 303	7 498 443
Sous-total	7 717 860	7 526 967
Dettes rattachées	14 062	19 691
Total	7 731 922	7 546 658
Valeur au bilan	7 732 481	7 547 061

Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires créditeurs	2 150 679	2 066 324
Comptes d'épargne à régime spécial	76 645	35 136
Autres dettes envers la clientèle	771 419	759 520
Total	2 998 743	2 860 980
Dettes rattachées	17 091	14 786
Valeur au bilan	3 015 834	2 875 766

6.7 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Effets publics et valeurs assimilées	9 976	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	140 667	153 253
Total	150 643	153 253
Créances rattachées	2 507	2 674
Valeur nette au bilan	153 150	155 927

6.8 - Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Dettes représentées par un titre		
Titres de créances négociables :	27 552	126 498
. émis en France	27 552	126 498
Total	27 552	126 498
Dettes rattachées	232	1 751
Valeur au bilan	27 784	128 249
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	32 500	32 500
Total	32 500	32 500
Dettes rattachées	725	725
Valeur au bilan	33 225	33 225

6.9 - Actifs et passifs d'impôts courants et différés

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Impôts courants	0	0
Impôts différés	59 999	51 136
Total actifs d'impôts courants et différés	59 999	51 136
Impôts courants	13 506	3 629
Impôts différés	0	0
Total passifs d'impôts courants et différés	13 506	3 629

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2009		31/12/2008	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Actifs disponibles à la vente		978		1 127
Provisions non déductibles	53 276		55 954	
Charges à payer non déductibles	2 522		233	
Autres Impôts différés	25 363	20 184	17 693	21 617
Total impôts différés	81 161	21 162	73 880	22 744

Les impôts différés sont présentés au bilan consolidé en net après compensation des créances et dettes lorsqu'ils concernent une même entité et une même administration fiscale.

6.10 - Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Autres actifs	55 415	62 701
Comptes de stocks et emplois divers	12	
Débiteurs divers	55 306	62 591
Comptes de règlements	97	110
Comptes de régularisation	68 252	75 080
Comptes d'encaissement et de transfert	7 767	15 757
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	140	53
Produits à recevoir	58 750	54 669
Charges constatés d'avance	198	304
Autres comptes de régularisation	1 397	4 297
Valeur nette au bilan	123 667	137 781

Comptes de régularisation passif

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Autres passifs⁽¹⁾	66 515	72 107
Comptes de règlements	1 265	1 438
Créditeurs divers	52 178	50 057
Versement restant à effectuer sur titres	13 072	19 799
Autres		813
Comptes de régularisation	85 829	64 738
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	12 198	1 233
Produits constatés d'avance	38 264	32 096
Charges à payer	34 480	29 227
Autres comptes de régularisation	887	2 182
Valeur au bilan	152 344	136 845

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.11 - Immeubles de placement

En milliers d'euros	31/12/2008	Augmentations (Acquisitions)	Solde 31/12/2009
Valeur brute	543	3	546
Amortissements et dépréciations	353	16	379
Valeur nette au bilan	190	19	167

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

En milliers d'euros	31/12/2007	Augmentations (Acquisitions)	31/12/2008
Valeur brute	543		543
Amortissements et dépréciations	328	25	353
Valeur nette au bilan	215	25	190

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

6.12 - Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

En milliers d'euros	31/12/2008	Augmentations (Acquisitions) regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	152 476	20 529	7 993		165 012
Créances rattachées ⁽¹⁾	0				0
Amortissements et dépréciations	105 539	14 173	2 105		117 607
Valeur nette au bilan	46 937	34 702	10 098	0	47 405
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	7 444	276	22	- 100	7 698
Amortissements et dépréciations	5 566	224		100	5 790
Valeur nette au bilan	1 878	500	22	0	1 908

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

En milliers d'euros	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions) regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	144 224		18 421	10 169		152 476
Créances rattachées ⁽¹⁾						0
Amortissements et dépréciations	97 130		10 501	2 092		105 539
Valeur nette au bilan	47 094	0	7 920	8 077	0	46 937
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	6 411	1 104	771	14	828	7 444
Amortissements et dépréciations	5 153	1 104	427	290	828	5 566
Valeur nette au bilan	1 258	0	344	-276	0	1 878

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.13 - Provisions

En milliers d'euros	31/12/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement ⁽¹⁾	14 340	1 980		1 780	14 540
Risques d'exécution des engagements par signature	13 591	5 477		9 091	9 977
Risques opérationnels ⁽²⁾	17 363	1 025	57	777	17 554
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽³⁾	1 248	1 257	1 035	259	1 211
Litiges divers	5 676	2 566	36	196	8 010
Autres risques	1 201	2 713	530	431	2 953
Total	53 419	15 018	1 658	12 534	54 245

En milliers d'euros	31/12/2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2008
Risques sur les produits épargne logement	14 030	1 260		950	14 340
Risques d'exécution des engagements par signature	6 530	8 282		1 221	13 591
Risques opérationnels	17 717	2 197	72	2 479	17 363
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	1 319	1 460	1 487	44	1 248
Litiges divers	4 919	980	51	172	5 676
Litiges fiscaux	3 844	323	4 167		
Autres risques	1 327	1 344	1 054	416	1 201
Total	49 686	15 846	6 831	5 282	53 419

(1) Cette provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et d'autre part à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan d'épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période,

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le comité du CNC du 12 décembre 2005 en préparation d'un règlement CRC sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mises en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Dont 1 211 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

En millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne logement :		
ancienneté de moins de 4 ans	0	0
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 051	916
ancienneté de plus de 10 ans	571	683
Total plans d'épargne logement	1 622	1 599
Total comptes épargne logement	334	334
Total encours collectés au titre des contrats épargne logement	1 956	1 933

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'État.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

En millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne logement :	27	25
Comptes épargne logement :	87	85
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne logement	114	110

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

En millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne logement :		
ancienneté de moins de 4 ans	0	0
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3	2
ancienneté de plus de 10 ans	4	3
Total plans d'épargne logement	7	5
Total comptes épargne logement	8	9
Total provision au titre des contrats épargne logement	15	14

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En millions d'euros	01/01/2009	Dotations	Reprises	31/12/2009
Plans d'épargne logement :	4 940	1 980		6 920
Comptes épargne logement :	9 400		1 780	7 620
Total provision au titre des contrats épargne logement	14 340	1 980	1 780	14 540

L'organisation financière du Groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

6.14 - Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2009

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2009	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2009
Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI)⁽²⁾	2 855 908		2 855 908	0
Dont part du public	2 693 112		2 693 112	0
Dont part Crédit Agricole SA	162 796		162 796	0
Dont part auto-détenue	0		0	0
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)⁽²⁾	3 889 436			3 889 436
Dont part du public	0			0
Dont part Crédit Agricole SA	3 889 436	0	0	3 889 436
Parts sociales⁽¹⁾	128 959 825	29 747 731	7 911 024	150 796 532
Dont 92 Caisses locales	128 959 749	29 747 731	7 911 024	150 796 456
Dont 18 administrateurs de la CR	72			72
Dont Crédit Agricole SA	4			4
	135 705 169	29 747 731	10 766 932	154 685 968

(1) La valeur nominale des titres est de 1,50 €

(2) La valeur nominale des titres est de 4,00 €.

Le montant total du capital est 243 540 k€.

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale Centre Loire sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'Économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action sont inapplicables.

Dividendes

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 18 149 milliers d'euros en 2009.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant net	Montant net	Montant net
2006	1,51 €	1,51 €	0,057 €
2007	1,55 €	1,55 €	0,066 €
2008	1,46 €	1,46 €	0,067 €
Prévu 2009	N/A	1,44 €	0,053 €

Affectations du résultat et fixation du dividende 2009

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2009 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale Centre Loire du 30 mars 2010.

La proposition d'affectation du résultat qui est faite à l'Assemblée générale est la suivante :

En euros	
Résultat après impôt sur les sociétés	76 514 435,11
Report à nouveau	30 997,26
Intérêts aux parts sociales	1 324 902,88
Dividendes de CCA	5 600 787,84
Réserves légales	52 214 806,24
Autres réserves	17 404 935,41

6.15 - Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

En milliers d'euros	31/12/2009					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales	50 222					50 222
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			613	26 761	14 615	41 989
Instruments dérivés de couverture		3 516	5 526	15 008	1 645	25 695
Actifs financiers disponibles à la vente	895 690			9 162	67 394	972 246
Prêts et créances		1 692 548	1 525 826	3 238 072	4 531 442	10 987 888
Autres actifs		123 667				123 667
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 959					6 959
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 507	39 482	62 312	48 849	153 150
Total actifs financiers par échéance	952 871	1 822 238	1 571 447	3 351 315	4 663 945	12 361 816
Banques centrales	0					0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			342	18 020	485	18 847
Instruments dérivés de couverture		15		8 639	1 376	10 030
Dettes envers les établissements de crédit		1 053 095	1 880 829	2 521 671	2 276 886	7 732 481
Dettes envers la clientèle		2 302 593	53 129	333 777	326 335	3 015 834
Dettes représentées par un titre		12 282		15 502		27 784
Dettes subordonnées		725			32 500	33 225
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	17 648					17 648
Total passifs financiers par échéance	17 648	3 368 710	1 934 300	2 897 609	2 637 582	10 855 849

En milliers d'euros	31/12/2008					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales	51 132					51 132
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	746	14 000	7 475	22 221
Instruments dérivés de couverture		1 859	8 574	18 897	6 200	35 530
Actifs financiers disponibles à la vente	433 845	8 051	207 362	10 597	282 255	942 110
Prêts et créances		1 797 544	1 309 682	3 014 654	4 548 492	10 670 372
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 997					5 997
Autres actifs		124 649	13 132			137 781
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 334	32 312	114 642	6 639	155 927
Total actifs financiers par échéance	490 974	1 934 437	1 571 808	3 172 790	4 851 061	12 021 070
Banques centrales	0					0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			196	13 926	291	14 413
Instruments dérivés de couverture			670	4 044	3 475	8 189
Dettes envers les établissements de crédit		1 501 237	1 453 854	2 318 878	2 273 092	7 547 061
Dettes envers la clientèle		2 510 237	119 050	185 813	60 666	2 875 766
Dettes représentées par un titre		84 018	40 838	3 393	0	128 249
Dettes subordonnées		725			32 500	33 225
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	21 418					21 418
Total passifs financiers par échéance	21 418	4 096 217	1 614 608	2 526 054	2 370 024	10 628 321

Note 7 - Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 - Détail des charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Salaires et traitements	68 955	71 175
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 194	7 559
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	975	1 304
Autres charges sociales	26 880	26 014
Intéressement et participation	12 636	12 953
Impôts et taxes sur rémunération	9 489	9 204
Transfert de charges	- 2 526	- 2 185
Total charges de personnel	123 603	126 024

Dont indemnités liées à la retraite pour 1 596 milliers d'euros. Dont autres avantages à long terme : médailles du travail pour 60 milliers d'euros.

7.2 - Effectif fin de période

	31/12/2009	31/12/2008
France	1 934	2 018
Total	1 934	2 018

7.3 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les

sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale de Centre Loire étant celui de la MSA et d'AGRICOLA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite" mais enregistre en "frais de personnel" le montant des cotisations correspondantes.

7.4 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Dette actuarielle au 31/12/n-1	25 743	31 182	38 518	32 900	26 816
Écart de change					
Coût des services rendus sur la période	1 330	1 442	1 212	1 523	1 159
Effet de l'actualisation	1 253	1 531	1 330	852	1 454
Coût financier					
Cotisations de l'employé					
Modification/Réduction/Liquidation de plan	319	- 6 262			
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
Indemnités de cessation d'activité					
Prestations versées (obligatoire)	- 4 035	- 2 798	- 1 434	- 1 195	- 1 098
(Gains)/Pertes actuariels	697	648	- 8 444	4 438	4 569
Dette actuarielle au 31/12/n	25 308	25 743	31 182	38 518	32 900
(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Coût des services rendus sur l'exercice	1 330	1 442	1 212	1 523	1 159
Effet de l'actualisation	1 253	1 531	1 330	852	1 454
Coût financier					
Rendement attendu des actifs sur la période	- 889	- 1 274	- 1 592	- 1 314	- 908
Amortissement du coût des services passés	27		0	813	- 118
Amortissement des gains/(pertes) actuariels	532	113			2 333
Gains/(pertes) sur les réductions et liquidations					
Gains/(pertes) sur la limitation de surplus			1 098	66	- 1 305
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 253	1 812	2 049	1 940	2 615
(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n-1	25 734	31 589	38 574	32 881	21 895
Écart de change					
Rendement attendu des actifs	889	1 274	1 592	1 314	906
Gains/(pertes) actuariels sur les actifs du régime	165	535	- 9 543	3 476	2 234
Cotisations de l'employeur	2 320	1 396	2 399	2 098	7 650
Cotisations de l'employé					
Modification/Réduction/Liquidation de plan		-6 262			1 305
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					- 31
Indemnités de cessation d'activité					
Prestations versées	- 4035	- 2 798	- 1 434	- 1 195	- 1 078
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n	25 073	25 734	31 589	38 574	32 881

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Predica : pour les indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite,

- Axa : contrat tiers sur engagement de retraite,
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse régionale,
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

Variations de la provision

	2009	2008	2007	2006	2005
Provisions/Actifs au 31/12/n-1	- 10	406	56	- 102	- 5 106
Cotisation de l'employeur	2 320	1 396	2 399	2 098	7 650
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					- 31
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 2 253	- 1 812	- 2 049	- 1 940	- 2 615
Provisions/Actifs au 31/12/n	57	- 10	406	56	- 102

Rendement des actifs des régimes

Rendement des actifs de régime			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
4,00 %	4,00 %	4,00 %	3,90 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Taux d'actualisation sur 2009			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
4,66 %	4,23 %	4,66 %	3,55 %

7.5 - Autres engagements sociaux

Il s'agit des autres avantages à long terme tels que les médailles du travail. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, la provision s'élève à 1 211 milliers d'euros.

7.6 - Rémunérations de dirigeants

Le montant des indemnités et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2009 est de 546 209 euros brut (CSG-RDS inclus).

Le montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élèvent au 31/12/2009 à 2 323 250,00 euros.

Note 8 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 553 161	1 616 019
. Engagements en faveur de la clientèle	1 553 161	1 616 019
Ouverture de crédits confirmés	1 340 617	1 326 569
- Ouverture de crédits documentaires	8 036	8 608
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 332 581	1 317 961
Autres engagements en faveur de la clientèle	212 544	289 450
Engagements de garantie	411 258	426 760
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	9 040	302
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	9 040	302
. Engagements d'ordre de la clientèle	402 218	426 458
Cautions aval et autres garanties	159 693	211 602
Cautions immobilières	45 822	40 422
Garanties financières	49 622	40 229
Autres garanties d'ordre de la clientèle	147 081	134 205
Engagements reçus		
Engagements de financement	200 152	152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	200 152	152
Engagements de garantie	2 989 686	2 648 540
. Engagements reçus d'établissements de crédit	517 419	487 182
. Engagements reçus de la clientèle	2 472 267	2 161 358
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	360 077	324 119
Autres garanties reçues	2 112 190	1 837 239
. Autres engagements reçus	83 570	97 866

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis. À l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantisse-

ment, pour un montant de 82 665 milliers d'euros au 31/12/2009 contre 96 704 milliers d'euros au 31/12/2008, les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie,

sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Note 9 - Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de

conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif),

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "actifs financiers disponibles à la vente" ou "actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères

d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a opéré ni en 2008 ni en 2009 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

Note 10 - Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent

des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

En milliers d'euros	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	445 677	445 677	310 775	55 559
Prêts et créances sur la clientèle	10 542 211	10 859 101	10 359 597	10 277 433
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	153 150	153 150	155 927	154 372
Immeubles de placement	167	167	190	190
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	7 732 481	7 884 575	7 547 061	7 525 008
Dettes envers la clientèle	3 015 834	3 015 834	2 875 766	2 141 972
Dettes représentées par un titre	27 784	208 133	128 249	128 249
Dettes subordonnées	33 225	33 225	33 225	33 225

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale Centre Loire prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;

- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex. : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 - Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

En milliers d'euros	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41 989	0	41 989	0
Instruments dérivés	41 989		41 989	
Actifs financiers disponibles à la vente	972 246	72 306	899 940	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	296 850	72 297	224 553	
Actions et autres titres à revenu variable	675 396	9	675 387	
Instruments dérivés de couverture	25 695		25 695	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 039 930	72 306	967 624	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

En milliers d'euros	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18 847	0	18 847	0
Instruments dérivés	18 847		18 847	
Instruments dérivés de couverture	10 030		10 030	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	28 877	0	28 877	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

En milliers d'euros	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18 847	0	18 847	0
Instruments dérivés	18 847		18 847	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	10 030		10 030	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	28 877	0	28 877	0

Note 11 - Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement significatif survenu après la clôture de l'exercice.

Note 12 - Mise à disposition du rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, ainsi que le rapport du président, sont à disposition du public, à l'adresse ci-dessous :
26, rue de La Godde
45 800 Saint-Jean-de-Braye.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**Caisse régionale
de Crédit Agricole Mutuel
Centre Loire**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.5). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et de portefeuille ;
- votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 17 février 2010
Les Commissaires aux comptes

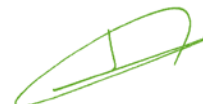
Mazars
Franck Boyer



Anne Veaute



Orcom SCC
Bruno Rouillé



COMPTES individuels AU 31/12/2009

Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire en date du 12 février 2010

Bilan au 31/12/2009

Actif en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées	66 823	109 900
Caisse, banques centrales	50 221	51 132
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	10 300	0
Créances sur les établissements de crédit (note 3)	6 302	58 768
Opérations internes au Crédit Agricole (note 3)	428 534	219 498
Opérations avec la clientèle (note 4)	10 490 471	10 331 670
Opérations sur titres	545 816	711 268
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5)	192 857	393 532
Actions et autres titres à revenu variable (note 5)	352 959	317 736
Valeurs immobilisées	789 357	753 665
Participations et autres titres détenus à long terme (notes 6 et 7)	678 385	645 660
Parts dans les entreprises liées (notes 6 et 7)	61 491	59 001
Immobilisations incorporelles (note 7)	1 909	1 878
Immobilisations corporelles (note 7)	47 572	47 126
Capital souscrit non versé	0	0
Actions propres	0	180
Comptes de régularisation et actifs divers	138 227	165 558
Autres actifs (note 8)	55 967	63 317
Comptes de régularisation (note 8)	82 260	102 241
Total actif	12 459 228	12 291 739
Passif en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées	560	403
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit (note 10)	560	403
Opérations internes au Crédit Agricole (note 10)	7 779 588	7 559 334
Comptes créditeurs de la clientèle (note 11)	3 012 874	2 876 579
Dettes représentées par un titre (note 12)	208 702	309 252
Comptes de régularisation et passifs divers	173 947	151 475
Autres passifs (note 13)	78 252	72 658
Comptes de régularisation (note 13)	95 695	78 817
Provisions et dettes subordonnées	208 124	222 463
Provisions (notes 14, 15 et 16)	174 899	183 175
Dettes subordonnées (note 18)	33 225	39 288
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (note 17)	6 726	6 726
Capitaux propres hors FRBG (note 19)	1 068 707	1 165 507
Capital souscrit	56 119	64 836
Primes d'émission	201 754	254 541
Réserves	734 289	767 624
Écart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
Report à nouveau	31	4
Résultat de l'exercice	76 514	78 502
Total passif	12 459 228	12 291 739

Hors bilan au 31/12/2009

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés	1 966 395	2 042 780
Engagements de financements	1 553 162	1 616 019
Engagements de garantie	411 258	426 761
Engagements sur titres	1 975	0
Engagements reçus	3 191 812	2 648 694
Engagements de financements	200 152	152
Engagements de garantie	2 989 685	2 648 542
Engagements sur titres	1 975	0

Notes concernant le hors bilan (autres informations) :
 - opérations de change au comptant et à terme : note 21,
 - opérations sur instruments financiers à terme : note 22.

Compte de résultat au 31/12/2009

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés (notes 25 et 26)	487 553	509 795
Intérêts et charges assimilées (note 25)	- 292 705	- 345 430
Revenus des titres à revenu variable (note 26)	32 645	40 165
Commissions (produits) [note 27]	187 068	151 420
Commissions (charges) [note 27]	-33 915	- 22 152
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 28)	550	298
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 29)	1 951	- 6 360
Autres produits d'exploitation bancaire (note 30)	1 542	35 209
Autres charges d'exploitation bancaire (note 30)	- 2 399	- 1 816
Produit net bancaire	382 290	361 129
Charges générales d'exploitation (note 31)	- 195 033	- 198 019
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 10 803	- 10 678
Résultat brut d'exploitation	176 454	152 432
Coût du risque (note 32)	- 53 890	- 70 091
Résultat d'exploitation	122 564	82 341
Résultat net sur actifs immobilisés (note 33)	- 4 049	- 1 867
Résultat courant avant impôt	118 515	80 474
Résultat exceptionnel (note 34)	- 982	- 1 401
Impôt sur les bénéfices (note 35)	- 41 019	- 20 119
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	0	19 548
Résultat net	76 514	78 502

Note 1 - Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

1.1 - Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire 92 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et, le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Son siège social est situé au 8, allée des Collèges, 18920 Bourges Cedex 9.

Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société de courtage d'assurances.

Au 31 décembre 2009, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,16 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,40 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009, soit 0,44 % de son capital, contre 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008.

Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 27,7 % des titres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur

solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne logement, Plans d'Épargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33,33 % et, enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004, et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales, peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés sur le marché par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3 - Événements significatifs relatifs à l'exercice 2009

Second semestre 2009 : rachat des Certificats Coopératifs d'Investissement

Lors de la séance du 20 novembre 2009, le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire a décidé de mettre en œuvre le rachat de la totalité des CCI Centre Loire en circulation, la réduction du capital social par annulation des CCI et la modification corrélative des statuts du Crédit Agricole Centre Loire.

Ces décisions font suite à l'approbation, par l'Assemblée générale extraordinaire des sociétaires et par les Assemblées spéciales des porteurs de CCI et du porteur de CCA tenues le 26 octobre 2009, de la modification des contrats d'émission des CCI par l'introduction d'une clause de rachat de la totalité des CCI en circulation d'une part, et du rachat de la totalité des CCI Centre Loire au prix unitaire de 58 euros d'autre part. L'ensemble des projets de résolutions a ainsi été adopté à une large majorité, supérieure à 98 % des voix exprimées par les porteurs de CCI en Assemblées spéciales avec un quorum de 72,3 % des droits de vote.

Le rachat a donc porté sur la totalité des CCI Centre Loire en circulation, déduction faite des 32 390 CCI détenus en propre par le CRCAM Centre Loire au 20 novembre 2009, soit 2 823 518 CCI rachetés pour un montant total de 163 764 044 euros.

La réduction du capital social par annulation des 2 855 908 CCI en circulation, d'une valeur nominale de 4 euros chacun, s'est élevée à 11 423 632 euros, le capital social d'un montant de 64 835 744 euros étant ainsi ramené à 53 412 112 euros.

Crédit Agricole SA qui détenait 25 % des titres de capital de la Caisse régionale Centre Loire avant le rachat des CCI s'est trouvé relué, aussi, afin d'assurer la neutralité de l'opération et le strict maintien des droits de Crédit Agricole SA dans les capitaux propres de Centre Loire, une augmentation de capital par émission de 676 600 parts sociales de nominal 4 euros souscrites par les Caisses locales a été réalisé.

Au 31 décembre 2009, à l'issue de l'ensemble de ces opérations, le capital social s'élève à : 56 118 512 €. Parts sociales : 10 140 192 parts de nominal de 4 euros soit : 40 560 768 €. Certificats coopératifs d'associés : 3 889 436 CCA de nominal de 4 euros : 15 557 744 €.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux

règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du Groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique à compter du 1^{er} janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique à compter du 1^{er} janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la période.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire comptabilise les frais d'acquisition sur titres (hors portefeuille de transaction) dans leur prix d'acquisition comme autorisé par le règlement CRC 2008-07 et selon les dispositions liées au changement d'option fiscale prévues à l'article 314.2 du PCG.

Ce changement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la période.

Par ailleurs, le règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009, afférent à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, ne sera applicable qu'au 1^{er} janvier 2010.

2.1 - Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont

régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole SA à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 14 286 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 13 211 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 3 502 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a également constaté au passif de son

bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles (s'élevant à 19 360 milliers d'euros) ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II (la provision base collective s'élevant à 97 531 milliers d'euros au 31 décembre 2009). Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 - Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie pour des montants significatifs au 31 décembre 2009.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable

Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des Sicav et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple

à partir des cours de Bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie, et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2 Créances et engagements par signature - Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres

d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie au 31 décembre 2009.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de Bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des tech-

niques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas opéré, en 2009, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 - Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement second œuvre	8 à 12 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 - Provisions

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observable sur le marché et son évolution raisonnablement anticipée.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 - Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'un FRBG risque crédit de 6,7 M€ au 31 décembre 2009.

2.8 - Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise les instruments financiers à terme ou conditionnels essentiellement aux fins de couverture.

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Caisse

régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont inscrits prorata temporis dans la rubrique "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

2.9 - Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'établit à 22 milliers d'euros.

2.10 - Engagements hors bilan

Le hors bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 21 et 22.

2.11 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. L'intéressement est couvert par l'accord du 11 mai 2007. La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.12 - Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – Régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

À ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés

par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements retraites et avantages similaires souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont précisés en note 16.

Plans de retraite – Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé. Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "Frais de personnel".

2.13 - Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

2.14 - Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	DURÉE RÉSIDUELLE							
	≤ 3mois	> 3 mois ≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
· à vue	797	0	0	0	797		797	53 224
Prêts subordonnés				5 478	5 478	27	5 505	5 544
Total	797	0	0	5 478	6 275	27	6 302	58 768
Dépréciations							0	0
Valeur nette au bilan							6 302	58 768
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	169 415				169 415	1	169 416	87 442
Comptes et avances à terme	103 445	116 244	1 249	0	220 938	5730	226 668	99 601
Prêts subordonnés	0	0	0	32 400	32 400	50	32 450	32 455
Total	272 860	116 244	1 249	32 400	422 753	5 781	428 534	219 498
Dépréciations							0	0
Valeur nette au bilan							428 534	219 498

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 37 955 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 15 586 milliers d'euros.

Les créances sur établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 - Opérations avec la clientèle

4.1 - Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	DURÉE RÉSIDUELLE							Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées			
Opérations avec la clientèle									
Créances commerciales	34 642	3 252	0	3	37 897	1 336	39 233	53 575	
Autres concours à la clientèle	1 422 987	1 303 117	3 273 255	4 512 346	10 511 705	75 783	10 587 488	10 370 385	
Comptes ordinaires débiteurs							113 032	123 635	
Dépréciations							- 249 281	- 215 926	
Valeur nette au bilan							10 490 471	10 331 670	

Commentaires

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 54 500 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 072 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2009.

Les encours restructurés au 31 décembre 2009 s'élèvent à 14 286 milliers d'euros contre 13 211 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

4.2 - Opérations avec la clientèle - Analyse par agent économique

En milliers d'euros	31/12/2009					31/12/2008				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	5 083 103	93 234	52 352	67 697	45 642	4 974 345	91 909	55 649	79 685	48 655
- Agriculteurs	1 191 118	37 239	22 515	27 265	18 526	1 138 753	44 899	29 716	29 132	23 700
- Autres professionnels	1 241 773	67 744	40 993	52 868	36 494	1 230 476	65 449	39 210	45 275	33 814
- Société financières	171 429	31 204	453	27 339	436	151 862	2 602	449	2 538	429
- Entreprises	1 967 772	87 148	44 862	73 367	40 241	2 061 078	72 797	37 416	58 565	33 407
- Collectivités publiques	1 046 073	0	0	0	0	953 246	0	0	0	0
- Autres agents économiques	38 485	837	678	745	632	37 836	849	574	731	542
Total	10 739 753	317 406	161 853	249 282	141 971	10 547 596	278 505	163 014	215 926	140 547

Note 5 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

En milliers d'euros	31/12/2009					31/12/2008
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				9 976	9 976	
· dont surcote restant à amortir					0	
· dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées				324	324	
Dépréciations					0	
Valeur nette au bilan	0	0	0	10 300	10 300	0
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
· émis par organismes publics				7 985	7 985	7 981
· autres émetteurs		39 488		142 682	182 170	381 602
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées		79		2 713	2 792	4 034
Dépréciations		- 89			- 89	- 86
Valeur nette au bilan	0	39 478	0	153 380	192 857	393 531
Actions et autres titres à revenu variable		354 260			354 260	327 865
- dont actions propres		0				133
Créances rattachées					0	
Dépréciations		- 1 300			- 1 300	- 9 994
Valeur nette au bilan	0	352 960	0	0	352 959	317 871
Total valeurs nettes	0	392 438	0	163 680	556 116	711 402
Valeurs estimatives	0	416 832	0	165 972	582 804	719 277

Commentaires

Valeurs estimatives

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 24 394 milliers d'euros au 31/12/2009, contre 12 443 milliers d'euros au 31/12/2008.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de Bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille est nulle au 31/12/2009, contre 1 567 milliers d'euros au 31/12/2008.

Les FCPR de l'activité de portefeuille ont en effet été reclassés en 2009 en FCPR de l'activité de placement.

5.1 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

En milliers d'euros	Encours nets 31/12/2009	Encours nets 31/12/2008
Administration et banques centrales (y compris États)	8 059	8 056
Établissements de crédit	143 555	347 833
Sociétés financières	373 778	319 160
Entreprises, assurances et autres clientèles	20 424	36 219
Total en principal	545 816	711 268
Valeurs nettes au bilan	545 816	711 268

5.2 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

En milliers d'euros	31/12/2009				31/12/2008			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	190 155	9 976	354 260	554 391	389 584	0	327 731	717 315
- dont titres cotés	186 424	9 976	11	196 411	323 253		11	323 264
- dont titres non cotés ⁽¹⁾	3 731	0	354 249	357 980	66 331		327 720	394 051
Créances rattachées	2 792	324	0	3 116	4 034		0	4 034
Dépréciations	89	0	1 301	1 390	86		9 994	10 080
Valeurs nettes au bilan	192 857	10 300	352 959	556 116	393 532	0	317 737	711 268

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 352 949 milliers d'euros, dont OPCVM français de capitalisation 331 238 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 61 359 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2009 s'élève à 61 555

milliers d'euros. La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2009.

En milliers d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires	121 765	126 388
- OPCVM obligataires	46 479	53 216
- OPCVM actions	6 117	5 523
- OPCVM autres	179 888	189 538
Total	354 249	374 665

5.3 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur brute	2 605	36 877	105 892	44 781	190 155	2 792	192 947	393 617
Dépréciations					0		89	85
Valeur nette au bilan					190 155	2 792	192 857	393 532
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur brute			9 976		9 976	324	10 300	
Dépréciations					0		0	
Valeur nette au bilan					9 976	324	10 300	0

Note 6 - Titres de participation et de filiales

Informations financières Filiales et participations	Capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préci- ser) du dernier exercice écoulé	Résultats (béné- fice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brutes	Nettes				
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de l'entité								
- Participations dans des établissements de crédit			470 452	470 452	116 244			
SAS Rue La Boétie	2 312 121	2,87	470 452	470 452	116 244		31,87	15 311,24
- Autres parts dans les entreprises liées			48 040	42 856	18 285			
Immo Centre Conseil	7,62	100,00	32	32		169,36	62,04	
Investi Centre	7,50	100,00	8	0	8	0,00	0,00	
SAS Centre Loire Expansion	9 000	100,00	9 000	9 000		12,50	- 421,36	
SAS Centre Loire Immobilier	5 000	100,00	5 000	605	2 780	529,55	- 2 468,38	
SAS Centre Loire Investissement	30 000	100,00	30 000	29 218		378,14	- 355,69	
SAS Centre Loire Promotion	4 000	100,00	4 000	4 000	15 498	21,22	98,65	
- Autres titres de participations (détail)			61 990	60 673	17 914			
Sté Amandoise	11 053	96,55	25	0	0			
Nevers Com	2	90,00	52	52	473			
Carcie	1 000 000	36,00	360	360	0			
Calédonie 735	0	33,33	0	0	1 734			
Sepal	46	23,33	42	32	0			
Sacam Centre	3 214	20,88	671	671	0			
Elisa Bail	0	14,00	0	0	68			
Sepac	8	12,77	1	1	0			
Centre Monétique Méditerranéen	19	12,50	2	2	431			
Safer du Centre	947	10,63	96	96	0			
Opera Bail	0	10,33	0	0	1 690			
Morgane Bail	0	10,00	0	0	0			
Sacam Square Habitat	721 430	5,76	42	42	0	1 317,70	73,62	
Carvest	300	5,00	16	16	0			
Safer Bourgogne	920	4,56	42	42	0			
Sacam Machinisme	3 000	3,92	118	118	0		165,81	
Sacam Assurance Caution	8 800	3,79	345	345	0		1 177,60	
SEM Vierzon	412	3,70	19	19	0			
SEP Terre de Bourgogne	132	3,51	5	5	0			
Montparnasse Investissement II	56 715	3,46	0	0	0			
Sacam Pleinchamp	9 200	3,20	269	138	0		348,01	
Sacam Développement	730 622	3,16	23 059	23 059	10 784		- 39 839,24	
Sacam International	900 040	3,12	28 115	27 665	0		- 44 236,63	
Semtao	793	3,00	24	24	0			
Saem Loire et Nohain	336	3,00	10	10	0			
Scicam	14 563	2,92	424	424	0			
SAS Miromesnil	38	2,85	1	1	0		- 1,43	
SAS Segur	38	2,85	1	1	0		- 1,39	
Courcelles	150	2,84	4	4	0			
Sacam Santeffi	4 300	2,78	204	125	0	14,34	- 822,80	
Orchestra Bail	0	2,78	0	0	2 734			
SAS Progica	7 300	2,77	202	202	0	202,40	- 11,44	
Sacam Participations	250	2,77	2 005	2 005	0	0,00	10,63	
Cide 45	277	2,75	8	0	0			
Sacam Fireca	152 449	2,73	2 041	1 435	0		1 478,74	
Orléans Gestion	610	2,50	37	37	0			
Sacam Avenir	88 436	2,25	1 992	1 992	0			
Semdo	768	2,19	17	17	0			
Centre Capital Dvt	10 482	2,05	228	220	0			
Sirca	7	2,04	0	0	0			
Vauban Finance	15 000	2,00	440	440	0			
Brunoy/Crédit Agricole titres	15 245	1,94	508	508	0			
Attica	7 000	1,79	126	126	0			
Cedicam	14 008	1,42	198	198	0			
Caagis	15 000	1,39	208	208	0			
Radian	750	1,34	34	33	0			
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de l'entité			330	330	3 526			
Total parts dans les entreprises liées et participations			580 813	574 311	155 969			

6.1 - Valeur estimative des titres de participation

En milliers d'euros	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	48 032		45 910	
· Titres cotés	0		0	
· Avances consolidables	18 278		14 841	
· Créances rattachées	357		459	
· Dépréciations	- 5 177		- 2 209	
Valeur nette au bilan	61 491	61 549	59 001	59 451
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés	532 413		510 647	
· Titres cotés			0	
· Avances consolidables	130 992		130 774	
· Créances rattachées	10 217		184	
· Dépréciations	- 1 373		- 1 309	
Sous-total titres de participation	672 249	907 117	640 296	880 560
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés	3 309		3 309	
· Titres cotés	0		0	
· Avances consolidables	6 227		5 098	
· Créances rattachées	25		24	
· Dépréciations	- 3 425		- 3 066	
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 136	6 432	5 365	5 628
Valeur nette au bilan	678 385	913 549	645 660	886 188
Total des titres de participation	739 876	975 098	704 661	945 639
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	583 754		559 866	
Titres cotés	0		0	
Total	583 754		559 866	

Note 7 - Variation de l'actif immobilisé Immobilisations financières

En milliers d'euros	01/01/2009	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	31/12/2009
Parts dans les entreprises liées				
Valeurs brutes	45 910	3 001	879	48 032
Avances consolidables	14 841	6 809	3 372	18 278
Créances rattachées	459	2 197	2 299	357
Dépréciations	- 2 209	- 3 173	- 205	- 5 177
Valeur nette au bilan part entreprises liées	59 001	8 834	6 345	61 491
Titres de participation	640 296	85 594	53 639	672 249
Valeurs brutes	510 647	22 938	1 172	532 413
Avances consolidables	130 774	21 867	21 647	130 994
Créances rattachées	184	41 249	31 216	10 217
Dépréciations	- 1 309	- 460	- 396	- 1 373
Autres titres détenus à long terme	5 365	951	180	6 136
Valeurs brutes	3 309			3 309
Avances consolidables	5 098	1 268	139	6 227
Créances rattachées	24	42	41	25
Dépréciations	- 3 066	- 359		- 3 425
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	645 661	86 545	53 819	678 385
Total immobilisations financières	704 661	95 379	60 164	739 876

Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	01/01/2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	31/12/2009
Immobilisations corporelles				
Valeurs brutes	151 925	20 530	7 993	164 462
Amortissements et dépréciations	- 105 891	- 14 198	- 2 105	- 117 984
Immobilisations corporelles hors exploitation	543	3	0	546
Valeur nette au bilan	46 577	6 335	5 888	47 024
Immobilisations incorporelles				
Valeurs brutes	8 272	276	22	8 526
Amortissements et dépréciations	- 6 395	- 223		- 6 619
Valeur nette au bilan	1 878	53	22	1 907
Appel de fonds et avances aux SCI	473			473
Titres SCI d'exploitation	76			76
Total	49 004	6 388	5 910	49 481

Note 8 - Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Autres actifs⁽¹⁾		
- Instruments conditionnels achetés	557	617
- Comptes de stock et emplois divers	12	
- Débiteurs divers	55 301	62 590
- Comptes de règlement	97	110
Valeur nette au bilan	55 967	63 317
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert	7 767	15 758
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	140	53
- Produits à recevoir et charges constatées d'avance	72 962	82 138
- Autres comptes de régularisation	1 391	4 292
Valeur nette au bilan	82 260	102 241
Valeur au bilan	138 227	165 558

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

Note 9 - Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	215 926	151 547	115 525	2 666	- 1	249 281
Opérations sur titres	16 664	5 702	10 587		- 415	11 364
Valeurs immobilisées	960	363	75			1 248
Autres actifs						0
Total des dépréciations - Actif	233 550	157 612	126 187	2 666	- 416	261 893

Note 10 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros								
Dettes	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	560				560		560	403
· à terme					0		0	
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
Valeur au bilan	560	0	0	0	560	0	560	403
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	108 226				108 226	1017	109 243	41 297
Comptes et avances à terme	976 917	1 880 829	2 521 671	2 276 886	7 656 303	14042	7 670 345	7 518 037
Valeur au bilan	1 085 143	1 880 829	2 521 671	2 276 886	7 764 529	15 059	7 779 588	7 559 334

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

Note 11 - Comptes créditeurs de la clientèle

11.1 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros								
Dettes	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Comptes créditeurs de la clientèle								
Comptes ordinaires créditeurs	2 162 727				2 162 727	11	2 162 738	2 081 803
Comptes d'épargne à régime spécial	76 645	0	0	0	76 645		76 645	35 136
· à vue	76 645				76 645		76 645	35 136
· à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle	44 892	54 366	333 777	327 144	760 179	13 313	773 492	759 639
· à vue					0		0	
· à terme	44 892	54 366	333 777	327 144	760 179	13313	773 492	759 639
Valeurs données en pension livrée					0		0	
Valeur au bilan	2 284 264	54 366	333 777	327 144	2 999 551	13 324	3 012 874	2 876 579

11.2 - Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Particuliers	1 794 454	1 662 165
Agriculteurs	248 240	302 423
Autres professionnels	208 660	214 849
Sociétés financières	166 431	12 009
Entreprises	474 317	582 689
Collectivités publiques	4 941	5 905
Autres agents économiques	115 831	96 539
Total en principal	3 012 874	2 876 579
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	3 012 874	2 876 579

Note 12 - Dettes représentées par un titre

12.1 - Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros								
Dettes	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Dettes représentées par un titre								
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	22 302	8 200	176 399	1 000	207 901	801	208 702	309 252
Valeur au bilan	22 302	8 200	176 399	1 000	207 901	801	208 702	309 252

(1) Les émissions de TCN des Caisses régionales sont réputées être faites en France.

Note 13 - Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros		
Rubriques	31/12/2009	31/12/2008
Autres passifs⁽¹⁾		
- Instruments conditionnels vendus	0	1
- Comptes de règlement et de négociation	1 265	1 438
- Créiteurs divers	63 915	51 420
- Versements restant à effectuer sur titres	13 071	19 799
Valeur au bilan	78 252	72 658
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert	12 198	3 414
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	332	344
- Produits constatés d'avance	38 264	32 095
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 849	13 818
- Autres charges à payer	38 166	27 718
- Autres comptes de régularisation	887	1 428
Valeur au bilan	95 695	78 817
Valeur au bilan	173 947	151 475

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14 - Provisions

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde au 31/12/2009
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés	0	1 226	975	251	0
- Provisions pour autres engagements sociaux	1 248	31	60	7	1 211
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	13 591	5 477	0	9 091	9 977
- Provisions pour litiges dont provisions pour litiges fiscaux	5 677	2 566	36	196	8 010
- Provisions pour risques de crédit ⁽¹⁾	126 067	15 861	0	25 036	116 892
- Provisions pour risques opérationnels	17 363	1 025	57	777	17 554
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement	14 340	1 980	0	1 780	14 540
- Autres provisions ⁽²⁾	4 891	3 223	968	431	6 715
Valeur au bilan	183 175	31 389	2 096	37 569	174 899

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(2) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

Commentaires

Droits à DIF au 31/12/2009 : 16 980 heures.

Droits à DIF non consommés : 187 311 heures.

L'accord national prévoit que le DIF doit être exercé hors temps de travail, conformément à la loi du 4 mai 2004.

Cependant, la volonté des Caisses régionales est de faire réaliser les formations, relevant de l'adaptation au poste de travail, de l'évolution des emplois ou du maintien dans l'emploi des salariés pendant le temps de travail.

La Caisse régionale Centre Loire est allée au-delà en précisant que "les parties signataires conviennent que toute formation à l'initiative ou validée par l'entreprise n'entrera pas dans le droit individuel à la formation des salariés".

Note 15 - Épargne logement

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est cal-

culée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estima-

tions sont établies à partir d'observations historiques de longue période,

- la courbe des taux observable sur le marché et son évolution raisonnablement anticipée.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

En millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne logement :		
- ancienneté de moins de 4 ans	0	0
- ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 051	916
- ancienneté de plus de 10 ans	571	683
Total plans d'épargne logement	1 622	1 599
Total comptes épargne logement	334	334
Total encours collectés au titre des contrats épargne logement	1 956	1 933

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'État.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

En millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne logement	27	25
Comptes épargne logement	87	85
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne logement	114	110

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

En millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne logement :		
- ancienneté de moins de 4 ans	0	0
- ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3	2
- ancienneté de plus de 10 ans	4	3
Total plans d'épargne logement	7	5
Total comptes épargne logement	8	9
Total provision au titre des contrats épargne logement	15	14

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En millions d'euros	01/01/2009	Dotations	Reprises	31/12/2009
Plans d'épargne logement	4 940	1 980		6 920
Comptes épargne logement	9 400		1 780	7 620
Total provision au titre des contrats épargne logement	14 340	1 980	1 780	14 540

Note 16 - Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Définitions

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en

vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en

vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Dette actuarielle au 1^{er} janvier	25 743	31 182
Coûts des services rendus sur la période	1 330	1 442
Effet de l'actualisation	1 253	1 531
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	319	- 6 262
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	- 4 035	- 2 798
(Gains)/Pertes actuariels	697	648
Dette actuarielle au 31 décembre	25 308	25 743

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Coûts des services rendus sur la période	1 330	1 442
Effet de l'actualisation	1 253	1 531
Rendement attendu des actifs sur la période	- 889	- 1 274
Amortissement du coût des services passés	27	
Autres gains ou pertes	532	113
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 253	1 812

Variations de juste valeur des actifs des régimes

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 1^{er} janvier	25 734	31 589
Rendement attendu des actifs	889	1 274
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	165	535
Cotisation de l'employeur	2 320	1 396
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		- 6 262
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	- 4 035	-2 798
Juste valeur des actifs/droit à remboursement au 31 décembre	25 073	25 734

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Predica : pour nos indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite,
- Axa : contrat tiers sur engagement de retraite,
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse régionale,
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

Variations de la provision

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
(Provisions)/Actifs au 1 ^{er} janvier	- 10	406
Cotisation de l'employeur	2 320	1 396
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 2 253	- 1 812
(Provisions)/Actifs au 31 décembre	57	- 10

Rendement des actifs des régimes

RENDEMENT DES ACTIFS DE RÉGIME			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
4,00 %	4,00 %	4,00 %	3,90 %

Hypothèses actuarielles utilisées

TAUX D'ACTUALISATION SUR 2009			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
4,66 %	4,23 %	4,66 %	3,55 %

Note 17 - Fonds pour risques bancaires généraux

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Fonds pour risques bancaires généraux	6 726	6 726
Valeur au bilan	6 726	6 726

Note 18 - Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Dettes subordonnées								
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	32 500	32 500	725	33 225	33 225
C/C bloqués des Caisses locales					0	0	0	6 062
Valeur au bilan	0	0	0	32 500	32 500	725	33 225	39 288

Commentaires

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 725 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 6 787 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

En 2008, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre Loire a en effet remboursé les comptes courants bloqués des Caisses locales. En lieu et place,

ces dernières ont souscrit des Titres de Créances Négociables.

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

Le montant des dettes subordonnées s'élève à 32 500 milliers d'euros au 31 décembre 2009

(montant inchangé par rapport au 31 décembre 2008).

Elles se décomposent ainsi :

- 10 000 k€ au taux fixe de 4,491 % à échéance décembre 2016,
- 22 500 k€ au taux fixe de 6,195 % à échéance juin 2018.

Ces dettes subordonnées ont été émises en euros.

Note 19 - Variation des capitaux propres (avant répartition)

Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capitaux propres					
	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Écarts conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2007	64 836	950 453	746	0	83 125	1 099 159
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007			- 746		- 11 412	- 12 158
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2007		71 713			- 71 713	0
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2008					78 502	78 502
Autres variations			4			4
Solde au 31 décembre 2008	64 836	1 022 165	4	0	78 502	1 165 507
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008			- 4		- 11 529	- 11 533
Variation de capital ⁽¹⁾	- 8 717					- 8 717
Variation des primes et réserves ⁽¹⁾		- 153 096				- 153 096
Affectation du résultat social 2008		66 972			- 66 972	0
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2009					76 514	76 514
Autres variations			31			31
Solde au 31 décembre 2009	56 119	936 041	31	0	76 514	1 068 707

(1) Opération de rachat de la totalité des CCI et souscription de parts de la Caisse régionale par les Caisses locales.

Résultat par action

Une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Les capitaux propres de la Caisse régionale de Centre Loire sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'Économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, la communication du résultat par action est inappropriée.

NOTE 20 - Composition des fonds propres

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	1 068 707	1 165 507
Fonds pour risques bancaires généraux	6 726	6 726
Dettes subordonnées et titres participatifs	33 225	39 288
Total des fonds propres	1 108 658	1 211 521

Note 21 - Opérations de change, emprunts et prêts en devises

En milliers d'euros				
Opérations de change	31/12/2009		31/12/2008	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change à terme	18 495	18 517	32 299	32 270
Devises	9 240	9 240	16 133	16 133
Euros	9 255	9 277	16 166	16 137
Total	18 495	18 517	32 299	32 270

Note 23 - Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

	Établissements financiers de l'OCDE	Groupe Crédit Agricole	Autres contreparties
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	41 329	1 464 884	349 964
Opérations sur instruments de taux de change		14 714	
Opérations sur autres instruments		0	

Note 24 - Engagements donnés aux entreprises liées

La lettre de garantie donnée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à Crédit Agricole SA s'élève à 1 154 millions d'euros.

Note 25 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS en milliers d'euros		
	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	487 553	509 795
- sur opérations avec les établissements de crédit	1 420	5 877
- sur opérations internes au Crédit Agricole	18 681	15 609
- sur opérations avec la clientèle	438 476	473 315
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	14 792	8 892
Produit net sur opérations de macro-couverture	13 664	4 382
Autres intérêts et produits assimilés	520	1 720
Intérêts et charges assimilées	292 705	345 430
- sur opérations avec les établissements de crédit	74	55
- sur opérations internes au Crédit Agricole	245 403	297 608
- sur opérations avec la clientèle	38 105	38 711
Charge nette sur opérations de macro-couverture	0	0
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 123	9 056
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	194 848	164 365

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 26 - Revenus des titres

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
· Titres de placement	6 398	2 004
· Titres d'investissement	8 386	6 887
· Opérations diverses sur titres	9	0
Revenus des titres à revenus fixes	14 793	8 891
· Titres de participation et autres titres détenus à long terme	32 142	39 010
· Opérations diverses sur titres	503	1 154
Revenus des titres à revenus variable	32 645	40 165
Total des revenus sur titres	47 438	49 056

Note 27 - Produit net des commissions

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	261	229	32	404	246	158
- Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 227	24 339	888	22 308	12 858	9 450
- Sur opérations avec la clientèle	47 485	716	46 769	48 462	608	47 854
- Sur opérations sur titres	0	50	- 50	0	0	0
- Sur opérations de change	128	0	128	135	1	134
- Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	113 466	7 820	105 646	79 669	7 927	71 742
- Provision pour risques sur commissions	500	761	- 261	441	512	- 71
Total	187 068	33 915	153 152	151 420	22 152	129 267

(1) Dont prestations d'assurance vie : 18 667 milliers d'euros.

Note 28 - Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Solde des opérations sur titres de transaction	44	- 77
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	95	134
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	411	241
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	550	298

Note 29 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

En milliers d'euros		
Titres de placement	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux dépréciations	1 296	8 627
Reprises de dépréciations	9 987	0
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	8 691	- 8 627
Plus-values de cession réalisées	1 728	11 589
Moins-values de cession réalisées	8 467	8 663
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	- 6 739	2 926
Frais d'acquisition		- 532
Solde des opérations sur titres de placement	1 951	- 6 233
Titres de l'activité de portefeuille	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux dépréciations	0	190
Reprises de dépréciations	0	63
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	- 127
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	- 127
Total gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	1 951	- 6 360

Note 30 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits d'exploitation bancaire	1 542	35 209
Produits divers	1 542	35 209
Total des autres produits d'exploitation bancaire	1 542	35 209
Autres charges d'exploitation bancaire	2 399	1 816
Charges diverses	2 325	1 753
Quote-part des opérations faites en commun	74	63
Total des autres charges d'exploitation bancaire	2 399	1 816

Note 31 - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros		
Charges générales d'exploitation	31/12/2009	31/12/2008
Frais de personnel		
- Salaires et traitements	69 440	71 177
- Charges sociales	35 049	34 877
dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	8 169	8 863
- Intéressement et participation	12 636	12 953
- Impôts et taxes sur rémunérations	9 489	9 204
Transfert de charges	- 3 044	- 2 185
Total des charges de personnel	123 570	126 026
Refacturation et transferts de charges de personnel		
Frais de personnel nets	123 570	126 026
Frais administratifs		
- Impôts et taxes	5 946	6 476
- Services extérieurs	65 721	65 775
- Autres frais administratifs	- 205	- 258
Total des charges administratives	71 462	71 993
Refacturation et transferts de charges administratives		
Frais administratifs nets	71 462	71 993
Charges générales d'exploitation	195 033	198 019

31.1 - Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégorie de personnel	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	459	463
Non-cadres	1 564	1 656
Total	2 023	2 119
dont : france	2 023	2 119

Le montant des indemnités et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2009 est de 546 209 euros brut (CSG-RDS inclus).

Le montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élèvent au 31/12/2009 à 2 323 250,00 euros.

Note 32 - Coût du risque

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions et dépréciations	- 167 676	- 154 224
Dépréciations de créances douteuses	- 140 599	- 142 153
Autres provisions et dépréciations	- 27 077	- 12 071
Reprises de provisions et dépréciations	139 825	108 971
Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	104 237	104 073
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	35 588	4 898
Variation des provisions et dépréciations	- 27 851	- 45 253
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	- 506	- 417
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	- 26 561	- 24 248
Décote sur prêts restructurés	- 1 078	- 1 108
Récupérations sur créances amorties	2 217	934
Pertes sur risques opérationnels	- 111	0
Coût du risque	- 53 890	- 70 091

(1) Dont 21 881 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises. Dont 4 562 milliers d'euros utilisés en couverture de perte sur créances douteuses non compromises.

(2) Dont 175 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) Dont 21 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 21 881 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

Note 33 - Résultat net sur actifs immobilisés

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	4 405	2 875
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	4 405	2 875
Reprises de dépréciations	600	667
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	600	667
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	- 3 805	- 2 208
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 3 805	- 2 208
Plus-values de cessions réalisées	65	688
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	65	688
Moins-values de cession réalisées	183	623
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	183	35
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	588
Solde des plus et moins-values de cession	- 118	65
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 118	65
Solde en perte ou en bénéfice	- 3 923	- 2 143
Immobilisations corporelles et incorporelles		
- Plus-values de cession	3	380
- Moins-values de cession	129	105
Solde en perte ou en bénéfice	- 126	275
Résultat net sur actifs immobilisés	- 4 049	- 1 867

Note 34 - Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2009, s'élevant à 982 milliers d'euros (contre 1 406 milliers d'euros au 31 décembre 2008), correspondent à des charges informatiques liées au GIE informatique communautaire.

Note 35 - Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Impôt courant	41 357	20 601
Impôt exceptionnel	- 338	- 482
Impôt sur les bénéfices	41 019	20 119

Note 36 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance vie.

Note 37 - Affectation des résultats

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts aux parts sociales	1 325	1 685
Dividendes de CCI et CCA ⁽¹⁾	5 601	9 849
Réserves légales	52 214	50 229
Autres réserves	17 405	16 743
Report à nouveau	- 31	- 4
Report à nouveau suite changement de méthode	0	0
Résultat	76 514	78 502

(1) Suite au rachat et à l'annulation sur le second semestre 2009 de la totalité des CCI en circulation, le dividende de 5 601 k€ ne concerne que les CCA.

Note 38 - Publicité des honoraires des commissaires aux comptes

Collège des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

En milliers d'euros	MAZARS	%	ORCOM	%
Audit :				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	80	89	80	88
- Missions accessoires		0		0
Sous-total	80	89	80	88
Autres prestations :				
- Juridique, fiscal et social		0		0
- Technologie de l'information		0		0
- Audit interne		0		0
- Autres : à préciser si > à 10 % des honoraires d'audit ⁽²⁾	10	11	11	12
Sous-total	10	11	11	12
Total	90	100	91	100

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

(2) Travaux effectués dans le cadre du projet de rachat des CCI.

Note 39 - Mise à disposition du rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, ainsi que le rapport du président sur le contrôle interne, sont à la disposition du public, à l'adresse ci-dessous :

26, rue de La Godde
45800 Saint-Jean-de-Braye.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

**Caisse régionale
de Crédit Agricole Mutuel
Centre Loire**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 "Principes et méthodes comptables" de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Changement comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

- Votre Caisse régionale constitue des dépréciations et provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 9 et 14). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et de portefeuilles.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (note 2.2). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité au 31 décembre 2009 pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 17 février 2010
Les Commissaires aux comptes

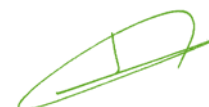
Mazars
Franck Boyer



Anne Veaute



Orcom SCC
Bruno Rouillé



Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**Caisse régionale
de Crédit Agricole Mutuel
Centre Loire**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Crédit Agricole Covered Bonds et Crédit Agricole SA

Mise en place du programme d'obligations sécurisées ("Covered Bonds" à émettre par Crédit Agricole Covered Bonds (CA CB), filiale de Crédit Agricole SA (CA SA), et de l'octroi d'une garantie financière portant sur certaines créances de la Caisse.

Suite à la mise en place de cette structure, la Caisse régionale Centre Loire a approuvé :

- la Convention de Garantie Financière entre la Caisse régionale, CA CB, et CA SA,
- la Convention d'Avances entre la Caisse régionale et CA SA,
- la Convention de Définitions et d'Interprétation entre CA SA, la Caisse régionale, et CA CB,
- le Pacte de Gouvernance entre CA SA et la Caisse régionale.

Au 31/12/2009, les avances "Covered Bonds" sont de 54 649 774 € et se décomposent de la manière suivante :

- 24 840 811 € rémunérée au taux de E6M + 1,41 %
- 4 968 162 € rémunérée au taux de E6M + 1,365 %
- 24 840 800 € rémunérée au taux de E6M + 0,80 %

En contrepartie, la Caisse régionale Centre Loire affecte en nantissement des créances pour un montant total de 111 506 921 €.

GIE EXA

EXA assure la maintenance pour le compte de la Caisse régionale des logiciels informatiques constituant l'offre "Exa" (système d'information bancaire) et rend une prestation globale informatique selon une convention de partenariat :

Facturation par la Caisse régionale des prestations réalisées pour le compte d'EXA dans le cadre de la conception et mise en place des projets informatiques 619 434 € TTC
Facturation du GIE EXA à la Caisse régionale 19 242 532 € TTC.

SARL Inforcentre

La société Inforcentre a assuré notamment les locations des terminaux de paiements électroniques à votre Caisse régionale :

Avoirs nets d'Inforcentre à votre Caisse régionale, 154 644 € TTC
Facturation de la Caisse régionale à Inforcentre, 1 011 € TTC.

Caisses locales :

Sont concernées les Caisses locales suivantes : Artenay, Bourges Littré, Châtillon-Coligny, La Charité-sur-Loire, Château-Chinon, Cosne-sur-Loire, Decize, Entre Loire et Nièvre, Fleury/Saran, Henrichemont, Les Aix-d'Angillon, Meung-sur-Loire, Montargis, Nevers, Orléans La Source/St-Cyr, St-Amand-Montrond, Vailly-sur-Sauldre, Vierzon.

Dépôt en compte courant des Caisses locales au 31 décembre 2009 :

• Bons moyens termes négociables	61 407 689 €
• Comptes courants ordinaires	5 607 987 €

Intérêts versés par votre Caisse régionale aux Caisses locales sur :

• Bons moyens termes négociables	2 453 745 €
• Comptes courants ordinaires	300 251 €

Facturation par votre Caisse régionale de frais de gestion 7 889 € TTC.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 17 février 2010
Les Commissaires aux comptes

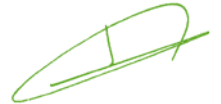
Mazars
Franck Boyer



Anne Veaute



Orcom SCC
Bruno Rouillé



Assemblée générale

Projet de résolutions de l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire du 30 mars 2010

Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires

> Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes :

- approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil d'administration et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 faisant ressortir un bénéfice de 76 514 435,11 euros ;
- approuve le montant global s'élevant à 15 161,93 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, ainsi que le montant s'élevant à 5 220,25 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

> Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve sans réserve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans le rapport du Conseil, faisant ressortir un bénéfice de 97 785 milliers d'euros.

> Troisième résolution

L'Assemblée générale constate que le capital social arrêté au 31 décembre 2009 après rachat de l'intégralité des CCI et émission de parts sociales s'élève à :

- Parts sociales : 10 140 192 parts de nominal 4 euros soit : 40 560 768 €,
- Certificats Coopératifs d'Associés : 3 889 436 CCA de nominal 4 euros, soit : 15 557 744 €,
- Total capital social : 56 118 512 €.

L'Assemblée générale donne quitus entier aux administrateurs pour leur gestion de l'année écoulée.

> Quatrième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration de la Caisse régionale, l'Assemblée générale fixe à 3,50 % l'intérêt à verser aux parts sociales.

Conformément à l'article 158-3 du Code général des impôts, cette rémunération n'est plus assortie d'un avoir fiscal, mais est éligible à un abattement

de 40 %, applicable aux revenus issus de distribution. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

En outre, conformément à la Loi de finances 2008, il a été instauré une retenue à la source du montant des prélèvements sociaux.

L'intérêt sera mis en paiement à compter du 15 avril 2010.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les distributions aux parts sociales au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Parts sociales	Nombre de parts	Distribution	Interet net	Revenu global
2006	9 463 592	1 438 465,98 €	3,80 %	3,80 % ⁽¹⁾
2007	9 463 592	1 703 446,56 €	4,50 %	4,50 % ⁽¹⁾
2008	9 463 592	1 684 519,38 €	4,45 %	4,45% ⁽¹⁾

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2007, 2008 et 2009.

> Cinquième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale fixe à 1,44 euro le dividende à servir aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément à l'article 158-3 du code général des impôts, cette rémunération n'est plus assortie d'un avoir fiscal, mais est éligible à un abattement de 40 %, applicable aux revenus issus de distribution. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

En outre, conformément à la Loi de finances 2008, il a été instauré une retenue à la source du montant des prélèvements sociaux.

Ce dividende sera mis en paiement en numéraire à compter du 15 avril 2010.

Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices :

Année	Nombre de titres	Distribution	Dividende net	Revenu global
2006	2 855 908 ^(*)	4 312 421,08 €	1,51 €	1,51 € ⁽¹⁾
	3 889 436 ^(**)	5 873 048,36 €	1,51 €	1,51 €
2007	2 855 908 ^(*)	4 426 657,40 €	1,55 €	1,55 € ⁽¹⁾
	3 889 436 ^(**)	6 028 625,80 €	1,55 €	1,55 €
2008	2 855 908 ^(*)	4 169 625,68 €	1,46 €	1,46 € ⁽¹⁾
	3 889 436 ^(**)	5 678 576,56 €	1,46 €	1,46 €

(*) CCI au nominal de 4 euros.

(**) CCA au nominal de 4 euros.

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2007, 2008 et 2009.

> Sixième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter les excédents comme suit :

En euros	
Résultat après impôt sur les sociétés	76 514 435,11
Report à nouveau	30 997,26
Intérêts aux parts sociales	1 324 902,88
Dividende CCA	5 600 787,84
Réserve légale	52 214 806,24
Autres réserves	17 404 935,41

> Septième résolution

En application de l'article L 511-39 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

> Huitième résolution

L'Assemblée générale prend acte que les mandats de Messieurs Alain Absolu, Gérard Bigonneau, Serge Lespagnol, François Thibault et Madame Christine Parageau arrivent à échéance conformément à l'article 17-2 des statuts et procède à leur renouvellement pour une durée de trois ans, mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

L'Assemblée générale prend acte que le mandat de Monsieur Jean-Guy Pommery arrive à expiration, ce dernier ayant atteint la limite d'âge.

Messieurs Jean-François Delplancke et Patrick Lebertois ont fait part de leur démission.

Messieurs Arnaud Bodolec, Pierre Picot et Madame Joëlle Robert Combier ont fait acte de candidature.

> Neuvième résolution

L'Assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'administration pour déterminer le montant de l'indemnité compensatrice de temps passé allouée au président de la Caisse régionale selon les recommandations de la Fédération nationale de Crédit Agricole.

> Dixième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à effet d'effectuer tous dépôts ou publicités légales ou d'accomplir toutes formalités légales ou administratives.



Siège social

8, allée des Collèges
18920 Bourges - Cedex 9
Tél. : 02 48 30 18 00
Fax : 02 48 30 18 18

Site départemental du Loiret

26, rue de la Godde
BP 45806 - 45806 Saint-Jean-de-Braye
Tél. : 02 38 60 20 00
Fax : 02 38 60 20 20

Site départemental de la Nièvre

2, route de Paris
58641 Varennes-Vauzelles - Cedex
Tél. : 03 86 71 15 00
Fax : 03 86 71 15 15

Service Qualité Clients

N° vert 0 800 210 859 (appel gratuit)

Relations investisseurs

Direction financière :
Laurent Cazelles, Directeur financier
Tél. : 02 38 60 25 33
E-mail : laurent.cazelles@ca-centreloire.fr

www.ca-centreloire.fr